



Bulletin municipal // janvier 2019

Loyat

La 4^e fleur,
une belle
récompense



Volants loyatais, une association dynamique



Vincent Combes, un Loyatais à l'honneur



Mairie

Rue de la Mairie - 56800 Loyat

Tél. 02 97 93 02 33

Fax 02 97 93 06 67

www.loyat.fr

Lundi et mercredi : 14h00-17h30

Mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h30
et 14h00-17h30

Samedi matin : 9h00-12h00

Sommaire

Vœux du maire	1 à 2
Echos du conseil municipal	4 à 11
Finances	12 à 14
Etat-civil 2018	15
Urbanisme 2018	16
Cadre de vie - embellissement	17 à 24
Retour en images sur l'année 2018	19 à 22
Travaux	25 et 26
Les écoles	27 à 30
Vie associative	31 à 34
Vie économique	35
Médiathèque	36
Loyatais à l'honneur	37 à 39
Informations diverses	40

Les vœux du Maire

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Au nom de toute l'équipe municipale, permettez-moi de présenter à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets tant personnels que professionnels.

Ces vœux de bonne année vont également à l'ensemble du personnel communal.

// Les réalisations de l'année :

- Afin de faire baisser la vitesse de circulation dans le bourg, nous avons supprimé les 22 panneaux Stop. Les bandes blanches ont été rabotées, les panneaux enlevés et de nouveaux panneaux d'information mis en place aux entrées du bourg.
- Nos personnels ont constaté une baisse de la vitesse moyenne. Néanmoins, afin d'éviter l'accident, il est recommandé d'adopter une conduite prudente même lorsque vous avez la priorité.
- Les lettres du Monument aux Morts ayant commencé à s'effacer, il est devenu nécessaire de les repeindre. C'est l'artisan loyatais Hubert Monvoisin qui a été retenu pour ce travail minutieux. Il est également en train de finir la peinture du couloir et de la cage d'escalier de la mairie.
- Des peintures ont également été refaites à l'école Théodore Botrel et à la salle omnisports. Dans cette salle, nous avons remplacé les fenêtres et les radiateurs des vestiaires. De plus, pour être en conformité avec les normes, de nouveaux panneaux de basket ont été mis en place.
- A la mairie, il a fallu renforcer le dessous du plancher du bureau d'accueil car certaines poutres du sous-sol étaient fragilisées. Désormais, une poutre métallique reposant sur des poteaux en béton garantit la bonne tenue du plancher et sa sécurité.
- Nous avons fait refaire la clôture du poste de relevage à côté du terrain de camping, la clôture de la 4^e lagune de Crénion et une clôture sur l'arrière de la station des lagunes route de Penhouet a été commandée et est en phase de finition.
- Les sapins du bois derrière les lagunes étant arrivés à maturité, nous les avons vendus à un exploitant forestier. Pour reboiser la parcelle,

1600 épicéas seront plantés cette année par une association d'insertion.

- Au chapitre de l'entretien de la voirie, nous avons refait une partie de la route de Lesvran vers la Rosaie, le chemin Chomaud du Freïque, le chemin de la Ville-Cadio vers le bourg et la route de Canthomeuc vers La Ville-Hein. Il y a eu également du curage de fossés et des travaux au point à temps automatique. Les chemins communaux (ex remembrement) ont aussi fait l'objet de travaux d'entretien.
- Les travaux de construction de la maison de l'enfance auraient dû commencer en octobre. Le dossier a pris un peu de retard en raison d'un délai d'instruction du permis de construire plus long que prévu. Nous avons également dû relancer un deuxième appel d'offres car trop peu d'entreprises avaient répondu. A ce jour, tous les lots ont trouvé preneur et les contrats sont signés.
- Pour finir avec les travaux, nous avons fait l'achat d'un nouveau camion plateau et d'un turbo-broyeur. Le turbo-broyeur est un élément que l'on monte sur le tracteur et qui permet de couper l'herbe sur les bords de route. Le service communautaire qui effectuait ces travaux auparavant a été fermé. Nous avons donc dû investir dans cet appareil. A l'avenir, nous pourrions intervenir plus rapidement. Pour la coupe des talus, il faut un outil appelé super-épareuse, nous n'en avons pas donc nous avons fait appel à un privé.

// Les faits marquants :

- Le 5 février, Clair Fagot a eu 100 ans. Nous sommes allés lui faire une visite à l'EH-PAD de Guilliers lors de la fête organisée par l'établissement. Nous avons pu échanger avec lui, il avait des problèmes d'ouïe et de vue, mais était encore en bonne forme. Il nous a quittés au mois de décembre.
- Le 22 mars, le conseil municipal a voté le Plan communal de sauvegarde. Résultat d'un travail de plusieurs mois entre différents partenaires et des référents loyatais, c'est un schéma d'organisation des secours en cas d'accidents ou d'intempéries graves dans la commune.
- Le 24 mars, en présence de nombreux chasseurs, nous avons inauguré le local de chasse bâti par les chasseurs et financé par la mairie. C'est un bel outil pour eux et il a été construit avec soin.
- Nous avons organisé 2 Journées citoyennes, en mars et octobre : nous avons lancé un appel aux bonnes volontés pour participer au désherbage manuel du cimetière. La commune est « zéro phyto » et cet entretien ne peut pas se faire avec des machines. Nous avons eu une bonne participation à ces deux journées et la mairie a offert un casse-croûte convivial après le travail.



Je remercie chaleureusement les participants.

- Début mai a eu lieu l'ouverture de la brasserie bio de Kerpiton à Loyat. Nous sommes toujours heureux lorsqu'une entreprise s'installe dans notre commune.
- Lors de la cérémonie du 8 mai nos anciens combattants ont fièrement porté les nouveaux drapeaux commandés par la mairie, un pour les FFI et un à la mémoire des déportés.
- Le 14 juin, c'était la sortie des participants au concours des maisons fleuries à Dinan et Saint-Juvat.
- Le 30 juin, nous avons inauguré le terrain de pump-track avec une belle démonstration des jeunes vététistes.
- Le 31 juillet, le jury national est passé visiter la commune pour l'obtention de la 4^e fleur. Nous avons longuement préparé cette visite, nous étions tous très motivés. Mais qu'en penserait le jury ? La visite s'est très bien déroulée, les questions pertinentes et les réponses adéquates.
- Le 2 septembre, la 3^e édition de la journée Sport pour tous à Loyat. La participation était en hausse et l'ambiance bon enfant. La météo était avec nous.
- En septembre, la rentrée scolaire a vu le retour de l'école à 4 jours. 42 enfants pour l'école Théodore Botrel et 128 élèves à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc ont repris le chemin de l'école. 134 enfants sont inscrits à la cantine. A cet effet et pour le confort des plus petits, nous avons acheté 50 chaises adaptées à leur âge et faciles à ranger.
- Le 6 octobre a eu lieu l'accueil des bébés : il y a eu 15 naissances depuis octobre 2017. Un nouveau chêne sera planté pour les bébés nés entre octobre 2017 et octobre 2018.



- 14 octobre, le repas du CCAS a réuni 95 personnes de plus de 75 ans. En décembre, nous avons livré à domicile ou en établissement 111 colis de Noël à ceux qui n'étaient pas présents à ce repas.
- Le 25 octobre, grande joie : nous apprenons par internet que la commune de Loyat a obtenu une 4^e fleur. Nous ne sommes que 11 communes en France à l'obtenir pour la 1^{re} fois. Nous n'avons pas mis en place les panneaux 4 fleurs car nous recevrons officiellement la 4^e fleur le 13 février 2019 lors d'une cérémonie à Paris.
- Le 10 novembre, remise de prix du concours des maisons fleuries, remise également de la médaille de la commune à Patrice Noël, responsable des services techniques.
- Cérémonie du 11 novembre, le nom des 120 soldats de Loyat morts pour la France ont été lus. Notre commune a payé un fort tribut à la France pendant cette guerre. Lors du pot après la cérémonie, un américain, Greg, qui habite à Taupont, a dit quelque chose qui m'a fait plaisir : « La cérémonie était très belle avec tout ce monde présent de tout âge et avec les enfants qui ont chanté, on voit qu'à Loyat vous êtes une vraie communauté. »
- Lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants le 25 novembre, 33 familles ont été invitées. Un montage présentant la commune et ses services a été projeté sur grand écran. Les nouveaux arrivants présents ont reçu en partant une clé USB nouvellement créée aux couleurs de la commune avec des informations utiles.

// Le personnel communal :

Au 1^{er} janvier 2019, la population légale de la commune est de 1 673 habitants. Le personnel communal répond toujours présent pour être à leur service. Il y a 10 agents dont 7 à temps complet et 3 à temps partiel.

AU SERVICE ADMINISTRATIF :

- Françoise Coyac, directrice générale des services en charge de la comptabilité, du personnel, des salaires, du suivi des carrières, de la préparation des conseils municipaux et des comptes-rendus... ;
- Sylvie Jaslet, en charge de l'accueil, du social, de l'urbanisme, de l'état civil, du CCAS, des élections, de la facturation (cantine et garderie)... ;
- Maëva Hervot, en charge de l'accueil le mercredi et pendant les vacances.

AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET ENTRETIEN DES LOCAUX :

- Corinne Le Gloahec, ATSEM à l'école publique et responsable de la garderie périscolaire ;
- Martine Benoît, responsable de la cantine et agent au ménage ;
- Maëva Hervot, garderie périscolaire et cantine ;
- Françoise Guernion, garderie périscolaire et ménage.

AUX SERVICES TECHNIQUES :

- Patrice Noël, chef des services techniques, organisation du travail, encadrement des agents techniques, intervenant en espaces verts, entretien des bâtiments et entretien voirie, suivi et contrôle des travaux, relation avec l'adjoint aux travaux ;
- Jean-Yves Roselier, agent polyvalent, référent entretien bâtiment, intervenant en espaces verts et voirie ;
- Yoann Guillaume, agent polyvalent, référent entretien voirie, intervenant espaces verts et bâtiments ;
- Morgan Bocco, agent polyvalent, intervenant espaces verts, entretien voirie et bâtiments.

Nous les remercions pour leur travail aux services des Loyatais.

// Les projets pour l'année 2019

N°1 : LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'ENFANCE.

Les travaux doivent commencer au mois de février. La ligne électrique rue des Rosiers sera enterrée. Pour la sécurité de tous, nous avons en projet de mettre en sens unique cette rue avec un accès par la rue de l'Abbaye.

N°2 : LA RÉNOVATION DES TROTTOIRS

Un dossier rénovation des trottoirs du bourg est ouvert, le relevé topographique est terminé. Les travaux seront faits en plusieurs tranches, la commission travaux a choisi les trottoirs à refaire en premier. Une inspection par caméra du réseau d'eau pluviale sera effectuée en 2019.

N°3 : L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le diagnostic de l'éclairage public a été fait. Nous avons 254 points lumineux alimentés par 12 armoires électriques. Nous avons signé un contrat de maintenance et de rénovation avec Morbihan Energie. Pour la partie maintenance, il s'agira de remplacer préventivement les lampes et non plus d'attendre la panne. Donc, nous définirons quels endroits seront traités en priorité. Pour la partie rénovation, la première année nous prévoyons un budget de 40 000 € essentiellement pour la mise aux normes des armoires. Nous profiterons de ce changement pour mener une réflexion sur les lieux qu'il est nécessaire d'éclairer et sur ceux qui pourraient ne plus l'être.

N°4 : OUTILLAGE

Le tracteur de la commune prend de l'âge et nous envisageons de le remplacer avant que les gros frais n'arrivent. Nous en achèterons un plus puissant afin d'être plus efficace avec le turbobroyeur.

// Nouveautés à Ploërmel communauté

- Depuis le 1^{er} septembre 2018 et à titre expérimental, un nouveau service de transport en commun dessert les communes de Ploërmel, Taupont, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Guilliers, Evriguet, Saint-Briec-de-Mauron, Mauron, Néant-Sur-Yvel et Loyat. Vous pouvez le prendre soit à l'abri-bus sur la place de l'Eglise de Loyat, soit en bas du bourg, côté camping pour aller vers Ploërmel et côté Vieux Pont pour aller vers Guilliers/Mauron.

Le service fonctionne du lundi au samedi, il y a 14 passages par jour, 7 en direction de Ploërmel et 7 en direction de Mauron. A l'endroit des arrêts, il y a des panneaux avec le parcours et les horaires. Le

coût est de 1 € par montée, soit 2 € pour un aller/retour. A Ploërmel, il y a 4 lieux pour descendre, il est important de choisir l'arrêt le plus proche de vos besoins.

Je vous invite à faire un essai, venez à plusieurs si vous n'êtes pas sûr de vous.

Le service est expérimental, il est mis en fonction pour une année. S'il y a une bonne fréquentation, il sera maintenu et étendu, mais s'il n'y a pas assez d'utilisateurs, il sera arrêté.

- Ploërmel communauté a mis en place un service d'aide et d'accompagnement, il s'appelle Ici Plo.com, c'est un service public itinérant, une MSAP (Maison de service au public) mobile. Son rôle est de maintenir un service de proximité permettant d'informer, d'orienter et d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives, notamment en partenariat avec la CAF, la CARSAT, la CPAM, Pôle Emploi, la MSA, L'ANTS et la DGFIP.

Un agent vient à la rencontre des habitants à bord d'une camionnette aménagée pour accueillir les administrés et répondre aux questions. Le véhicule dispose d'une connexion Internet, permettant notamment de répondre au manque de couverture disponible dans certains secteurs du territoire. Ce véhicule, un fourgon avec le logo de Ploërmel communauté, est présent à Loyat le jeudi des semaines paires de 9h30 à 12h15 en face de la mairie. N'hésitez pas à venir essayer ce dispositif qui est mis en place pour vous aider et c'est entièrement gratuit.

// Mesdames, Messieurs, je vous renouvelle mes vœux pour cette année 2019, qu'elle vous apporte du bonheur et surtout la santé.





Résumé des comptes-rendus des conseils municipaux – Année 2018.

// Le 25 janvier

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CLASSE DE NEIGE DE L'ÉCOLE SAINTE JEANNE D'ARC :

L'école organise une classe transplantée à la neige dans les Alpes pour les élèves de CM au mois de mars 2018. Le coût total de la semaine est de 456 € par enfant. Une aide de 80 € est accordée par le conseil pour chaque participant.

PROJET DE CRÉATION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE :

L'avant-projet sommaire (APS) de la Maison de l'enfance a été validé lors d'une réunion du 9 janvier 2018 avec le cabinet d'architecte LAUS. Le conseil est invité à prendre connaissance des divers lots proposés ainsi que de leurs montants. Face à cette dépense, un plan de financement et des demandes de subventions sont soumis au conseil. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement dont le coût total s'élève à 916 609,20 € et de solliciter des subventions auprès :

- de l'État : DETR demande d'une subvention de 105 000 € ;

- de l'État : FSIL demande d'une subvention de 100 000 € ;
- des contrats de partenariat État/Région demande d'une subvention de 200 000 € ;
- du département du Morbihan : PST demande d'une subvention de 125 000 € ;
- de la CAF : demande d'une subvention de 22 915 €.
- prêt de la CAF : demande pour un montant de 68 745 €.

Ces différents points sont votés à l'unanimité.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ :

Monsieur le maire rappelle que la fusion des 4 communautés de communes formant aujourd'hui Ploërmel communauté a eu lieu le 1er janvier 2017. Diverses commissions au sein desquelles siègent des conseillers communautaires et des conseillers municipaux ont travaillé sur ces statuts et sur ce que pourra être l'intérêt communautaire. Le texte reprend les compétences obligatoires et les compétences optionnelles. Des compétences facultatives pourront être exercées.

15 voix approuvent ces statuts, 4 s'abstiennent.

AVIS SUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DE PLOËRMEL (SCOT) :

Lors du Comité syndical du 20 décembre 2017, les élus du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural ont arrêté le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne. L'ensemble des documents a été transmis aux conseillers. Le projet est adopté avec une voix pour et 18 abstentions.

DEMANDE DE SUBVENTION ENTRETIEN DE LA VOIRIE :

Pour faire face aux travaux sur la voirie communale dont le montant s'élève à 56 412,46 €, une subvention est demandée au Département. Les dépenses subventionnables sont plafonnées à 15 000 € par Km de voirie. Pour 2018, le taux appliqué à notre commune est de 40% du montant HT des travaux subventionnables. Cette demande de subvention est votée à l'unanimité.

// Le 22 mars

CETTE SÉANCE EST PRINCIPALEMENT AXÉE SUR LES BUDGETS :

- Présentation des comptes administratifs concernant le budget principal et les budgets annexes.
- Approbation de ces divers comptes.
- Vote des taux d'imposition qui restent inchangés par rapport à ceux de 2017 soient : TH 14,44 %, FB 17,27 % et FNB 44,30 %.
- Affectation des résultats des divers budgets 2017 sur ceux de 2018.
- Vote du budget primitif et des budgets annexes 2018.
- Renouvellement de ligne de Trésorerie.

Contrat d'association avec l'école privée :

Le conseil municipal accorde 412 € pour chaque élève du primaire (83 enfants) et 960 € pour chaque élève de maternelle (54 enfants) soit une somme totale de 86 036 €. Les subventions aux associations sont également votées.

SUBVENTION À L'ÉCOLE PRIVÉE :

Les enseignantes veulent travailler sur le développement durable intitulé « L'eau cet or bleu » tout au long de l'année scolaire. Le coût prévisionnel de cette activité s'élève à 6 785 €. Il est financé par l'APEL et les parents. L'école sollicite une subvention de la commune de 2 000 €. Le conseil municipal vote un montant de 1 781 € soit 13 € par élève.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S) :

Les communes peuvent se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde. Il doit regrouper l'ensemble des documents de compétence communale pour contribuer à l'information préventive et à la protection des populations en cas de sinistres importants : inondations, séismes, accidents ...

Le P.C.S détermine en fonction des risques connus les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité et recense les moyens d'accompagnement et de soutien à la population.

Le groupe de travail chargé de l'élaboration de ce P.C.S a reçu l'aide technique des services de la préfecture. A l'unanimité, le conseil valide ce plan.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE À LA RENTRÉE 2018 :

Les élus doivent se prononcer sur l'organisation du temps scolaire et sur le renouvellement du projet éducatif territorial (P.E.T) pour la rentrée 2018. L'école publique, lors de son conseil d'école du 20 février 2018, a retenu la semaine de 4 jours soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15.

Le conseil valide l'organisation du temps scolaire soit 4 jours. Les enfants ne bénéficient plus des temps d'activités périscolaires. Cependant, ils bénéficient des tuitages et des actions culturelles dans le cadre du PEL (Plan Éducatif Local).

// Le 24 mai

APPROBATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ANNÉE 2017 :

La SAUR, délégataire, a transmis le bilan du service de l'assainissement concernant la station d'épuration. Ce bilan est approuvé par tous.

CHOIX DU CAMION BENNE POUR LES SERVICES TECHNIQUES :

Le changement du camion benne a été inscrit au budget 2018. Deux propositions ont été reçues pour un camion Renault Master 6CV avec attelage et triangle double face « Chantier » relevage électrique. La commission travaux a étudié les deux propositions le 22 mai.

- Garage Le Texier de Josselin 32 565,76 € TTC sans portes battantes en option ni reprise de l'ancien véhicule ;

- Garage Auto Service Plus de Loyat : 28 528,10 € TTC avec deux portes battantes arrière en option à 1 600 € et reprise de l'ancien véhicule à 1 500 €.

L'ensemble du conseil approuve le choix de la commission travaux et entérine la proposition du garage de Loyat.

CHOIX DE LA ROTOBROYEUSE LATÉRALE POUR LES SERVICES TECHNIQUES :

L'achat de cette machine inscrit au budget 2018 fait suite à l'arrêt du service de PLOËRMEL communauté à compter du 1^{er} juillet 2018. La commission travaux réunie le 22 mai a étudié les six devis reçus. La proposition de Norémat à RENNES a été retenue en raison de la robustesse de la machine, des équipements et de la disponibilité. Cet achat s'élève à 13 836 €. Le conseil suit l'avis de la commission et le valide.

PROPOSITION DE CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE L'ABRI-BUS AVEC ABRI SERVICES :

L'abri-bus situé rue du Barrage a été cédé gratuitement par le département à la commune. La société ABRI SERVICES a installé et entretenu gratuitement cet espace pour le compte du département pendant 8 ans, contre l'exploitation de l'affichage publicitaire de celui-ci.

Ladite société propose à la commune de réaliser l'entretien et la maintenance moyennant le droit exclusif d'y insérer de la publicité. La convention est proposée pour une durée initiale de 6 ans. Elle peut être renouvelée pour 1 an. Le conseil accepte la convention d'entretien et de maintenance de cet abri-bus à l'unanimité.

Proposition de prestation d'encadrement de préparation à la course à pied : Pour préparer les Loyatais aux différentes courses caritatives à pied à venir sur le territoire, le conseil valide la proposition de Chris Fitness pour une prestation d'encadrement de 5 séances d'une heure ouverte à tous. Le coût total est de 125 €.

ACHAT DE GOBELETS RÉUTILISABLES POUR LA JOURNÉE SPORT ET DÉCOUVERTE :

Pour l'organisation de la journée sport et découverte du dimanche 2 septembre, la commune souhaite proposer des gobelets réutilisables pour la vente des boissons. Deux devis pour 300 gobelets de 25/30cl avec logo de la commune ont été reçus. Le conseil donne son accord pour cet achat qui s'élève à 330€.

PLAN DE FINANCEMENT, DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DE PRÊTS POUR LA CRÉATION DE LA MAISON DE L'ENFANCE :

Les diverses subventions demandées sont mentionnées dans la réunion du 25 janvier lors de la consultation de l'avant-projet sommaire (APS). Vous pouvez vous y reporter. Elles s'élèvent à 552 915 €. La dépense de 763 841€ HT nous oblige à contracter des emprunts auprès de la CAF d'un montant de 68 745 €, auprès de la MSA pour 100 000 €. La commune abonde à hauteur de 42 181 €. Grâce à ces sommes empruntées avec l'ajout des diverses subventions et l'apport de la commune, les ressources s'élèvent à 763 841 €. La

dépense HT est donc couverte à 100%. A l'unanimité le conseil approuve le plan de financement, les demandes de subventions et les demandes de prêts.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE AU RESTAURANT SCOLAIRE :

Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Une seule candidature a été réceptionnée, étudiée et admise par la commission d'ouverture des plis. La société CONVIVIO a été retenue par l'ensemble du conseil.

ORGANISATION DU SERVICE GARDERIE PÉRISCOLAIRE COMPÉTENCE COMMUNALE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 :

Il est proposé de valider la création d'un poste filière administrative à temps complet, catégorie C ; de valider un accroissement du temps de travail avec affiliation CNRACL pour un agent catégorie C filière animation et d'inscrire les crédits nécessaires au budget. Ces propositions sont validées à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS DEVANT COMPOSER LE JURY D'ASSISES DU MORBIHAN POUR L'ANNÉE 2018 :

Ont été tirées au sort :

- M^{me} Anne BOUÉDO, 2 rue de la Vieille Route à Quelneuc ;
- M^{me} Annick POIRIER, 3 rue du Barrage ;
- M^{me} Émilie FOLLEVILLE, 4 rue Valley à La Ville-Cadio.

CAUTIONNEMENT D'UN PRÊT DE 75 000€ AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE DEMANDÉ PAR L'AEP DE L'ÉCOLE SAINTE JEANNE D'ARC :

Ce prêt est destiné à l'acquisition d'une maison (40 000 € + frais) ; à la réalisation de toilettes PMR (Personne à Mobilité Réduite) dans la cour de l'école (10 000 €) ; et à la rénovation des classes CE/CM (20 000 €). Le cautionnement de 75 000 € est accordé par tous.

DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LES ANIMATIONS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE THÉODORE BOTREL :

Plusieurs activités sont envisagées pour les élèves. Le conseil valide le financement de ces animations pour un montant de 771,85 €.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS propose une convention destinée à permettre l'installation d'ouvrages électriques 20 000 et 400 Volts sur les parcelles place du général de Gaulle. L'ensemble

du conseil municipal a voté positivement.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL 2018 PAR ENEDIS :

Le montant dû par Enedis est de 203 €. M. le maire est autorisé à encaisser ce montant.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF CONCERNANT LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE :

Ce service redevenu à la charge de la commune, il est nécessaire de le déclarer à la CAF pour obtenir le versement des aides accordées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse CEJ. C'est validé par tous.

// Le 5 juillet

PROPOSITION D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR :

Mme la comptable du trésor public propose les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables :

- créances admises en non-valeur : 168,94 € ;
- créances éteintes : 915,26 €.

CRÉATION D'UNE RÉGIE PRODUITS DIVERS :

La garderie étant redevenue de compétence

communale, il faut pouvoir encaisser les sommes versées par les familles pour ce service. Pour ne pas multiplier les régies, Mme la comptable du trésor public demande à ce que cette régie soit rattachée à la régie existante pour les photocopies et qu'elle soit intitulée « régie produits divers » regroupant : cantine, garderie, sommes inférieures à 15 €, photocopies et recettes diverses. A l'unanimité, le conseil accepte la dénomination « régie produits divers ».

PROPOSITION DE CONVENTION RELATIVE AU RASED :

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés) intervient dans les écoles publiques du 1er degré du territoire dont ceux de l'école Théodore BOTREL. Jusqu'à présent la commune de Ploërmel prenait à sa charge l'ensemble des coûts afférents au fonctionnement de la structure.

Des frais plus élevés en raison de l'achat de matériel nécessaire, l'inspecteur de la circonscription propose que les frais soient répartis en fonction des communes utilisatrices. Le montant forfaitaire pour LOYAT est fixé à 1 € par élève et par an. C'est adopté par tous.

PRÉSENTATION DU BILAN DU SERVICE RESTAURANT SCOLAIRE.

Dépenses	2016-2017	2017-2018	Variation
Salaires et charges	26 981,70 €	26 847,54 €	-0,50%
Alimentation	47 379,79 €	48 815,85 €	3,03%
Chauffage	4 109,82 €	5 509,22 €	34,05%
Entretien divers	2 241,36 €	1 798,36 €	-19,76%
Consommations diverses	3 194,47 €	2 545,66 €	-20,31%
Analyses laboratoire	196,00 €	200,04 €	2,06%
Dépenses totales	84 103,14 €	85 716,67 €	1,92%
Coût de revient du repas	5,20 €	5,18 €	-0,31%

Recettes	2016-2017	Nb de repas	2017-2018	Nb de repas
Facturation repas scolaires	54 395,03 €	16 201,00 €	55 127,35 €	16 535 €
Variation			1,90%	2,00%
Bilan	2016-2017	2017-2018		
Déficit total	29 708,11 €	30 289,32 €		
Déficit par repas	1,83 €	1,83 €		
Variation déficit par repas		0%		

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU SDISS SUR LA COMMUNE :

M. Philippe JOUBAUD, capitaine du centre de secours de Ploërmel a présenté le rapport du SDISS pour la période de juillet 2017 à juin 2018. Il fait état de 106 interventions soit une augmentation

de 27 par rapport aux mois précédents. La durée moyenne d'une intervention est de 82 minutes. 85 victimes ont été secourues soit 21 de plus que pour la période précédente. Cela a mobilisé 142 engins pour une durée cumulée de 557 heures d'intervention. Le délai moyen de rapidité des secours (Temps d'alerte plus délai d'interven-

tion) est de 19 minutes. Sur les 24 derniers mois, 84,30 % des interventions concernent les secours à la personne, 7,6 % les accidents de la circulation, 5,9 % les incendies et 2,2 % les opérations diverses.

INFORMATION SUR LA PROGRAMMATION 2014-2020 DU CUP DU PAYS DE PLOËRMEL :

Avec une dotation de 5,6 millions d'euros, le Comité Unique de Programmation du Pays de Ploërmel (C.U.P) joue un rôle déterminant dans le soutien par la Région à de nombreux projets publics et privés depuis quatre ans dans le cadre du Contrat de Partenariat 2014-2020. Une dotation forte a déjà été allouée au territoire. Lors de sa réunion du 28 mai 2018, le CUP a informé les principaux acteurs du territoire que le montant disponible des subventions régionales d'ici la fin de la période de programmation s'élève à 1,2 million d'euros.

//Le 11 Octobre

APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS DE LA SAUR (ASSAINISSEMENT) ET DU SIAEP (EAU POTABLE) :

Ces deux rapports sont présentés au conseil municipal qui en prend acte.

PROJET D'AVENANT N°2 CONVENTION DÉFINISSANT LES MISSIONS DU SERVICE D'APPUI TECHNIQUE À L'ÉPURATION ET AU SUIVI DES EAUX SATESE DE L'ANNÉE 2019 :

La commune de Loyat adhère à ce service départemental. Un premier avenant a été validé lors du conseil municipal du 7 décembre 2017 et applicable pour l'année 2018. Il est nécessaire de prolonger la mission du SATESE et donc de valider l'avenant n°2 pour l'année 2019. C'est approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) :

Le rôle principal de cette commission de la Communauté de communes est de procéder à l'évaluation des charges liées au transfert des compétences entre communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle Unique (FPU). Elle est composée de 33 titulaires et de 32 suppléants, soit un titulaire et un suppléant par commune membre. Suite à la définition de l'intérêt communautaire des statuts de PLOËRMEL communauté, cette commission s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner les premiers transferts de charges. Ceux-ci doivent permettre d'harmoniser l'exercice des différentes compétences au sein du nouveau périmètre intercommunal et d'assurer la neutralité finale des compétences transférées.

• **Transferts des communes vers Ploërmel communauté :** les participations au Syndicat Mixte du grand Bassin de l'Oust (SMGBO) ; les parti-

cipations au centre de secours de Josselin ; les contributions au PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne ; les transports scolaires ; les transports scolaires sur la commune de Campénéac ; les subventions de l'ADMR de Josselin ; les chemins de randonnées.

• **Transferts de Ploërmel communauté vers les communes :** les travaux de voirie sur le secteur du Porhoët ; les garderies périscolaires ; les chemins de randonnées ; les subventions aux associations sportives et culturelles ; les subventions aux autres associations.

L'évaluation des charges transférées par la commission ayant été réalisée selon les règles de calcul du Code Général des Impôts, les rapports sont désormais soumis un à un aux conseils municipaux. Chaque commune disposait d'un délai de trois mois. Les rapports ont été expédiés à chaque conseiller qui en a pris connaissance.

PROJET DE CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES CHAUFFERIES, ENGIE HOME SERVICES :

Le contrat d'une durée de 10 ans concernant les chaufferies de la mairie et de la salle polyvalente sont arrivés à terme le 30 octobre 2018. Il est donc nécessaire de le renouveler, la proposition de ENGIE Home Services (anciennement Savelys) comprend la visite réglementaire d'entretien annuel des chaufferies, les visites d'allumage, les visites d'arrêt, les dépannages (main d'œuvre et déplacements), l'astreinte 7j/7 et 24h/24. Le montant total forfaitaire du contrat est de 873 € HT, pour l'année renouvelable par période d'un an. Après délibération c'est adopté à l'unanimité.

PRISE EN CHARGE DE FRAIS PÉRISCOLAIRES :

Des enfants de notre commune ont besoin de disposer d'une classe spécialisée pour répondre à leurs difficultés. Pour les familles, cela entraîne des coûts supplémentaires de restauration scolaire. Il est proposé à la commune de prendre en charge la différence entre le prix pratiqué par l'établissement d'accueil des enfants et le prix du repas sur la commune. Le conseil, à l'unanimité, valide la différence de 1,52 € par repas. Cette somme sera versée à l'établissement par trimestre en fonction du nombre de repas pris.

PROJET DE CESSIION DE PARCELLES DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL :

Il est proposé de céder la parcelle communale cadastrée ZN275 située à Leuléac au prix de 3 € le m² ; Les frais de bornage du géomètre et les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs. C'est validé à l'unanimité.

Il est également proposé de céder la parcelle ZY 304 d'une superficie de 84 ca située près du camping au prix de 6 € le m² ; les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur. C'est validé à l'unanimité.

PROJET DE CESSION DE PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT ET ENQUÊTE PUBLIQUE :

il est proposé de céder une partie du domaine public communal jouxtant la parcelle cadastrée ZL160 au prix de à 6 € le m² ; les frais de bornage, les frais du commissaire enquêteur relatifs à l'enquête publique et les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur. C'est adopté à l'unanimité.

Il est également proposé de céder une partie du domaine public communal jouxtant les parcelles ZD 100 - 127 - 128 - 190 au prix de 3 € le m². Les frais de bornage, les frais du commissaire enquêteur et les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur. C'est adopté à l'unanimité.

MARCHÉ CRÉATION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE :

Suite à la commission d'ouverture des plis du

mardi 25 septembre 2018, suite à la commission travaux du mardi 9 octobre 2018, et au vu du compte-rendu d'analyse des offres de l'architecte, Monsieur Le maire fait un point sur le marché de travaux pour la construction d'une maison de l'enfance.

Il a été décidé :

- de relancer 5 lots infructueux : Lot 1- terrassement VRD ; Lot 3 - gros œuvre ; Lot 4 - charpente métallique ; Lot 7- menuiseries extérieures ; Lot 12- chauffage, plomberie sanitaires et ventilation.
- de négocier 6 lots : Lot 2 – paysage ; Lot 5 – charpente plafond bois ; Lot 8 – menuiseries intérieures ; Lot 9 – cloisons sèches, doublages, faux plafonds et isolation ; Lot 11 – peinture ;
- électricité, courants forts et courants faibles.
- d'attribuer 2 lots : Lot 6 – étanchéité ; Lot 10 – revêtements de sols.

// Le 28 Novembre**ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ CRÉATION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE :**

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 15 novembre à 14H pour proposer l'attribution des lots de la façon suivante :

	Attributaire	Montant HT
Lot N°1 Terrassement- Vrd	Brocéliande TP - Ploërmel	49 543,90 €
Lot N°2 Paysage	Morice Paysage - Theix	16 637,43 €
Lot N°3 Gros Oeuvre	Ciméo Construction - Jugon Les Lacs	139 949,49 €
Lot N°4 Charpente Métallique	Constructions Martin - Martigné Ferchaud	70 306,00 €
Lot N°5 Charpente Plafond Bois	Acm - Quistinic	32 242,04 €
Lot N°6 Étanchéité	Bihannic - Brest	36 061,13 €
Lot N°7 Menuiseries Extérieures	Gouédard - Crédin	72 249,20 €
Lot N°8 Menuiseries Intérieures	Thétiot - La Chapelle Caro	35 000,00 €
Lot N°9 Cloisons Sèches-Doublages-Faux Plafonds-Isolation	Béthuel - Pleumeleuc	41 665,66 €
Lot N°10 Revêtements De Sols	Le Bel - Malestroit	34 679,47 €
Lot N°11 Peinture	Letournel - La Gacilly	14 000,00 €
Lot N°12 Chauffage-Plomberie Sanitaires-Ventilation	Danilo - Guer	57 500,00 €
Lot N°13 Électricité-Courants Forts-Courants Faibles	Picard - Concoret	29 500,00 €
	TOTAL HT	629 334,32 €
	TVA 20%	125 866,86 €
	TOTAL TTC	755 201,18 €

Attribution des prestations supplémentaires demandées au marché.

Prestations supplémentaires	Montant HT
Sur Lot n°2 – Mouvement de terre sur façade Nord	603,00 €
Sur Lot n°5 – Pré-cadres bois isolés	4 380,00 €
Sur Lot n°6 – Étanchéité des parois enterrées	1 411,68 €
Sur Lot n°6 – Étanchéité des pré-cadres bois	1 438,70 €
Sur Lot n°7 – Remplacement des menuiseries 100X100 par format 85X85ht cm sur façade Nord	- 244,93 €
Sur Lot n°8 – Création de bancs en bois dans dégagement	1 570,00 €
Sur Lot n°8 – Stores Screen intérieurs sur salle de sieste (3) et bureau (4)	1 797,00 €
Sur Lot n°8 – Modification des placards sur salle d'activité principale et TAP pour intégration en partie basse de caissons sur roulettes	620,00 €
	11 575,45€
	2 315,09€
	13 890,54€

Après en avoir délibéré, l'attribution des lots et les prestations supplémentaires ont été validées à l'unanimité.

PROPOSITION DE DEVIS DE LA SAUR POUR LE BRANCHEMENT EN EAU POTABLE DE LA RUE DES ROSIERS ET LE BRANCHEMENT À L'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DU BARRAGE POUR LA MAISON DE L'ENFANCE :

Le devis de la SAUR pour le branchement en eau potable rue des Rosiers s'élève à 1 764,22 € TTC. Celui de l'assainissement rue du Barrage s'élève à 2 895,65 € TTC. Ces deux devis établis par la SAUR sont adoptés à l'unanimité.

PROPOSITION DE DEVIS POUR LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR LDA56 :

La loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 a rendu obligatoire la surveillance régulière de la qualité de l'air intérieur dans certains lieux clos ouverts au public, ainsi que la mise en place d'un étiquetage des matériaux de construction et décoration.

La surveillance de la qualité de l'air est obligatoire depuis cette année à l'école publique Théodore BOTREL, elle se déroule en 3 étapes : évaluation obligatoire des moyens d'aération et de ventilation des bâtiments tous les 7 ans ; mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention ; mise en œuvre d'une campagne de mesures de la qualité de l'air effectuée par un organisme accrédité tous les 7 ans. Le laboratoire départemental d'analyses du Morbihan (LDA 56) propose la réalisation de ces prestations pour un montant de 1 720 € HT. Ce devis est adopté à l'unanimité.

PROPOSITION DE DEVIS BL CONNECT-CHORUS PORTAIL PRO, BERGER LEVRAULT :

Depuis le 1er janvier 2017 les factures émises par les grandes entreprises et les personnes publiques sont déposées sur la plateforme de la DGFIP Chorus Pro et depuis le 1er janvier 2018 pour les entreprises de taille intermédiaire. A compter du 1er janvier 2019 cela sera obligatoire pour les PME, et à partir du 1er janvier 2020 pour les micro-entreprises. Il est nécessaire d'aller télécharger chaque facture dématérialisée sur Chorus Pro pour l'intégrer au logiciel de comptabilité.

La société Berger Levrault propose un service d'interconnexion pour automatiser la récupération des factures électroniques depuis Chorus Pro et leur intégration dans le logiciel de gestion financière : coût de la mise en service du contrat Berger Levrault Échanges Sécurisés : 750 € HT ; coût annuel du BL Connect-Chorus pro pour 3 ans : 175 € HT. Ces devis sont adoptés à l'unanimité.

VERSEMENT D'UN ACOMPTE CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ÉCOLE PRIVÉE :

Pour ne pas pénaliser le fonctionnement de l'école privée avant le vote des subventions 2019, il serait souhaitable de verser un acompte pour le premier trimestre en cours, sur la base des crédits attribués par enfant pour l'année 2017/2018 et qui seront réactualisés par la suite. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le versement d'un acompte correspondant à un tiers en fonction des effectifs sur la base de 960 € par élève de maternelle et 412 € par élève de primaire.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT DE LA CLECT DU 10 SEPTEMBRE 2018 :

Suite à la définition de l'intérêt communautaire des statuts de Ploërmel communauté, la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) s'est réunie pour examiner les transferts des charges suivantes des communes vers Ploërmel communauté : entretien des circuits de randonnées ; correction du transfert de charges des communes de Tréhorenteuc et Mauron ; Centre de Secours et d'incendie de Ploërmel : intégration des participations financières des communes de Guillac et du Val d'Oust ; Subventions de l'ADMR du Val d'Oust. A l'unanimité, le conseil valide ce rapport.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES :

Dans le cadre de la mise en place du répertoire unique et de la réforme de la gestion des listes électorales, la circulaire ministérielle en date du 12 juillet 2018 précise les modalités de transition entre les dispositifs actuel et futur. La réforme transfère aux maires, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs et instaure un contrôle, a posteriori, par des commissions de contrôle créées par la loi. Pour les communes de plus de 1 000 habitants, où deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal la commission est composée de 5 membres.

Les conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

* 3 titulaires : Guy GICQUEL, Danielle GUILLAUME et Solène LE MOING.

* 3 suppléants : Sylvie BEAUJEAN, Nadège DEMOLLIENS et Bernard HALLIER.

Les conseillers municipaux de la 2ème liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

* 2 titulaires : Françoise ARNOLDO, Alain PUISANT.

* 2 suppléants : Laurent RICHARD-PARPAILLON, Viviane LE BORGNE.

A l'unanimité, la liste des membres de la commission de contrôle est approuvée.

TAXE D'AMÉNAGEMENT - FIXATION DU TAUX 2019 :

Les collectivités peuvent délibérer pour fixer le taux de la taxe d'aménagement applicable au 1er janvier de l'année suivante. Le 26 novembre 2015, le conseil municipal passait le taux à 1,5 % contre 1 % depuis 2011. Ce taux est voté à 1,6 %. Dix votent pour, neuf contre. Ce taux est donc adapté.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DES ROSIERS - MORBIHAN ÉNERGIES :

Morbihan Énergies a établi une estimation sommaire sur la base de coûts moyens et sous réserve des résultats des études de détails pour l'effacement des réseaux rue des Rosiers : réseaux électriques ; réseaux éclairage public 3 points lumineux ; infrastructures Télécom. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 41 118 € HT. Le montant estimatif à la charge de la commune pour les travaux est de 20 559 € HT. La TVA pour la partie récupérable par la commune à rajouter à l'estimation sommaire s'élève à 3 309 €. Ces effacements de réseaux et ces estimations sont validés à l'unanimité.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC - MORBIHAN ÉNERGIES :

Le diagnostic éclairage public a été réalisé par Morbihan Énergies. Suite à celui-ci, un contrat de maintenance et un programme de travaux ont été proposés. Le coût prévisionnel annuel de maintenance éclairage public pour 254 points lumineux et 12 armoires s'élève à 5 495,40 € TTC. Un détail des travaux reste à réaliser, le montant prévisionnel estimatif 2019 serait de 40 000 €. Les travaux sont éligibles à l'attribution de subventions. M. le maire précise que dans les conditions du transfert de la maintenance d'éclairage public : la commune conserve la maîtrise décisionnelle sur le fonctionnement et les interventions nécessaires à la bonne marche des installations ; la gestion se fait à partir de l'état initial figurant au diagnostic réalisé ces derniers mois ; le patrimoine reste propriété de la commune et une simple mise à disposition du parc est effectuée. A l'unanimité, le conseil valide le transfert au SDEM de la compétence maintenance éclairage public.



Finances

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2018 ne sont pas avalisés. Il reste à ce jour quelques légères régularisations comptables à y apporter.

A ce titre, nous avons d'ores et déjà les prémisses des grands postes, comme les charges de fonctionnement qui cadrent parfaitement avec le budget que nous nous étions fixés.

En matière de charges à caractère général, les gros chapitres de voirie, d'entretien et de réparations des bâtiments sont en-deçà du prévisionnel. Ces postes sensibles ont été bien maîtrisés comme d'ailleurs la maintenance et l'entretien du matériel.

La masse salariale reste aussi correctement cadrée : le taux d'emploi se situe dans les normes par rapport aux communes de même strate.

Quant aux frais financiers, ces derniers ont diminué notamment avec la chute de la dette et des marchés financiers.

Du point de vue des ressources, nous enregistrons des chiffres cohérents avec nos prévisions budgétaires. Il y a un écart pour les produits fiscaux et la dotation forfaitaire qui sont inférieurs aux sommes inscrites initialement ; la bonne surprise vient de la dotation de solidarité rurale qui est supérieure de 78 000 euros aux perspectives antérieures, ceci provenant d'un artifice fiscal appliqué par l'Etat, en faveur de certaines communes, dans le cadre des regroupements de communes. Tous ces éléments ne sont pas encore arrêtés mais tout nous laisse penser que le résultat de fonctionnement sera très correct, entraînant avec lui de facto une bonne capacité à investir pour cette nouvelle année.

Dans le domaine de l'investissement, hormis l'entretien annuel de la voirie, peu de travaux lourds ont été effectués. Nous pouvons quand même noter le changement du camion aux services techniques

et l'achat d'une turbo-épareuse, l'installation de nouveaux panneaux de basket à la salle des sports, l'achat de plaques de signalisation et de petit matériel bureautique, informatique et de divers outillages.

Il est bon de noter que les comptes définitifs paraîtront dans le prochain « p'tit loyatais ».

De plus, vous trouverez en annexe le plan de financement de la maison de l'enfance : ce lourd projet n'impactera pas davantage l'endettement de la commune car sa dette se substituera de manière inférieure à celle d'aujourd'hui qui va connaître une chute de 30 000 euros d'annuité d'emprunt à compter de juillet 2019.

En conclusion, la commission finances et moi-même sommes sereins pour les années à venir. En effet, l'endettement et la trésorerie de la commune consolident une structure financière de bon aloi laissant place à une prospective d'investissement respectable, même si celle-ci devra toujours allier gestion, dette maîtrisée et logique financière afin de conserver ses capacités de développement.

Enfin, la disparition du produit de la taxe d'habitation n'est pas sans interrogation pour la commune : en effet la baisse de 30% pendant 3 ans pour certains contribuables éligibles, et l'abandon de cette taxe pour tous au terme de cette période reste un mystère en ce qui concerne la compensation financière pour le futur. En effet, si l'Etat, qui est à l'origine de cette suppression, se substitue au manque à gagner des collectivités par un phénomène de neutralisation budgétaire pour les 3 années à venir, qu'en sera-t-il au terme de cette période pour les futures constructions, rénovations et locations ?

Vous souhaitant à vous tous une bonne année.

Didier Bourne

Adjoint au maire en charge des finances

// Plan de financement de la maison de l'enfance

(Adopté lors du conseil municipal du 28 novembre 2018)

Depenses Bases Et Options	Montant HT	RESSOURCES	MONTANT
Lot N°1 Terrassement- Vrd	49 543,90 €	État - DETR (35% de 300.000€)	105 000,00 €
Lot N°2 Paysage	17 240,43 €	État - FSIL	100 000,00 €
Lot N°3 Gros Oeuvre	139 949,49 €	Contrat de partenariat Région/État	200 000,00 €
Lot N°4 Charpente Métallique	70 306,00 €	Département - PST (25% de 500.000€)	125 000,00 €
Lot N°5 Charpente Plafond Bois	36 622,04 €	CAF	22 915,00 €
Lot N°6 Étanchéité	38 911,51 €	Total Aides publiques	552 915,00 €
Lot N°7 Menuiseries Extérieures	72 004,27 €		
Lot N°8 Menuiseries Intérieures	38 987,00 €		
Lot N°9 Cloisons Sèches-Doublages-Faux Plafonds-Isolation	41 665,66 €		
Lot N°10 Revêtements De Sols	34 679,47 €		
Lot N°11 Peinture	14 000,00 €		
Lot N°12 Chauffage-Plomberie Sanitaires-Ventilation	57 500,00 €		
Lot N°13 Électricité-Courants Forts-Courants Faibles	29 500,00 €		
Total Travaux Base Et Options HT	640 909,77 €	Autofinancement	4 709,17 €
Branchement Eau Potable	1 470,19 €	Prêt Organismes bancaires	190 000,00 €
Branchement Assainissement	2 413,06 €	Prêt CAF	68 745,00 €
Effacement Des Réseaux	20 559,00 €	Prêt MSA	100 000,00 €
Total Branchements Reseaux HT	24 442,25 €	Total Autofinancement	363 454,17 €
Honoraires Maîtrise D'œuvre	63 450,06 €		
Contrôle Technique, SPS	5 302,00 €		
Assurance Et Divers	29 536,90 €		
Total Prestations HT	98 288,96 €		
Coût Total HT	763 640,98 €		
TVA 20%	152 728,19 €		
Coût Total TTC	916 369,17 €	COÛT TOTAL TTC	916 369,17 €

Compte tenu des lots et options attribués, des validations pour les branchements en eau potable et en assainissement, et du montant prévisionnel de l'effacement des réseaux, voici le coût du projet de construction de la maison de l'enfance.

Tarifs communaux adoptés pour l'année 2019

// PRESTATIONS VOIRIE

NATURE DE LA PRESTATION	TARIF
Buse béton centrifugé 2m40 diam 300	20,00€ le ml
Tube écopal diamètre 250	15,00€ le ml
Tube écobox diamètre 300	20,00€ le ml
Regard	65,00 €
Couvercle de regard	25,00€
Tout venant gravier	18,30€ le m ³
Transport de matériaux :	
Fourniture de tracteur par un tiers	35,00€ l'heure
Fourniture de tracteur + remorque	40,00€ l'heure

// REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE

- REPAS RÉGULIERS : 3,38 €
- REPAS OCCASIONNELS : 4,17 €
- REPAS ADULTES : 7,46 €

// GARDERIE COMMUNALE

- Forfait demi-heure : 1 € ;
- Forfait mois 1er et 2ème enfant : 28 € ;
- Forfait mois à partir du 3ème enfant : 14 €

// CONCESSIONS AU CIMETIERE

- 15 ans : 90 € pour 2m²
- 30 ans : 150 € pour 2m²

// PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Construction nouvelle : 1 200 € payable sur 2 ans
- Construction existante : 120 €
- Emplacement d'un mobil-home : 100 €

// TARIF DE NOS SALLES

OBJET DE LA LOCATION	TARIFS PROPOSES	
	COMMUNE	EXTERIEURS
SALLE POLYVALENTE		
Réunion, AG Association	gratuit	100,00€
Galette des rois	gratuit	100,00€
Concours belote, loto	100,00€	180,00€
Salle sans cuisine	100,00€	180,00€
Bal payant	160,00€	280,00€
Repas associations	180,00€	380,00€
Anniversaire de classes	180,00€	380,00€
Repas privé	220,00€	400,00€
Réveillon salle polyvalente	300,00€	500,00€
Mariage 1 jour	300,00€	500,00€
Mariage 2 jours	450,00€	600,00€
SALLE OMNISPORTS		
Salle omnisports (Fest- Noz, Vide Grenier, Lotos)	220,00€	450,00€

- Abonnement annuel : 11,88 € HT ;
- Consommation jusqu'à 30m³ : 0,0812 € HT/le m³ ;
- Consommation au-delà de 30m³ : 0,6119 € HT/le m³.

// DROITS DE PLACE SUR LE DOMAINE PUBLIC

- Installation régulière sans électricité : tarif annuel de 50 €,
- Installation régulière avec électricité : tarif annuel de 100 €,
- Installation occasionnelle sans électricité : tarif journalier de 25 €,
- Installation occasionnelle avec électricité : tarif journalier de 30 €,
- Supplément pour l'eau : tarif journalier de 3 €.

// **NAISSANCES**

07 Janvier 2018	Rayan BEAUFILS OLLEVILLE	10 rue de l'abbaye
24 Janvier 2018	Youri ROBINET LACHEREZ	3 rue du Muguet, Kernoul
04 Février 2018	Alia MARIGO RUTTER	5 rue du Soleil Levant, Penhouet
31 Mars 2018	Shaïlley GARCIA MORAND	12 chemin de la Tour, Lézonnet
01 Avril 2018	Léa POULET	3 rue des Lauriers, Caulnes
24 Mai 2018	Lya ALBERT PAZZONI	39 rue de l'Yvel
09 Juin 2018	Ambre LE BORGNE	2 rue des Nouettes, La Cadois
27 Juin 2018	Cléa ROULIN	4 rue du Four, Trégadoret
17 Juillet 2018	Maël CARRÉ	4 rue de la Cour, Trégadoret
24 Juillet 2018	Eloïse LE JAN	4 lotissement de Poullouan
03 Août 2018	Arthur SUREAU	8E rue du 20 Janvier 1944
06 Août 2018	Gwennan TAMIC	2 rue de l'Etang, Lézonnet
14 Octobre 2018	Mylianna HEDIN GASCARD	7 lotissement de Poullouan
15 Novembre 2018	Inès MICHEL	5C rue du 20 Janvier 1944
29 Novembre 2018	Laouenan LAURENT	28 Rue de l'Yvel

// **MARIAGES**

23 Juin 2018	Éric JOSSO et Laëtitia NOËL, 4 lotissement de Kéréteau
07 Juillet 2018	Jean-François NOËL et Pascale LEROY, 7 rue du Barrage
07 Juillet 2018	Arnaud CALENDRIER et Amélie HAREL, 5 rue de la Fontaine des Sorciers - Tréguier
04 Août 2018	Yannick PRAUD et Michel STARCZAN, 2 chemin Chomaud - Le Freique
11 Août 2018	Yann AUBERT et Maïwenn BODERHAT, 5 lotissement de Poullouan

// **DÉCÈS**

31 Décembre 2017	ORAIN Madeleine, 85 ans, GUILLIERS
05 Janvier 2018	BRU Jean-Louis, 72 ans, MUZILLAC
06 Janvier 2018	CARRÉ Samuel, 44 ans, Trégadoret
09 Janvier 2018	PRIOUX Germain, 87 ans, Penhouët
01 Février 2018	LEQUITTE Daniel, 64 ans, Kerbois
25 Février 2018	GASPAIS Pierre, 80 ans, Kerbois
21 Mars 2018	BINARD veuve PERRICHOT Geneviève, 93 ans, Penhouët
09 Avril 2018	ROMMIER René, 90 ans, La Ville-Hein
18 Avril 2018	GLEHELLO Henri, 85 ans, Le jeune Quily
24 Avril 2018	DUCHESNE Maurice, 72 ans, 23 rue Saint Martin
15 Mai 2018	CHALIN veuve ROUAUD Eugénie, 94 ans, 9 rue de l'Abbaye
03 Juin 2018	DAVID épouse COUE Marie, 83 ans, Caulne
05 Juin 2018	THOMAS Yannick, 6 rue du Tertre
17 Juin 2018	MAURICE veuve GASPAIS Maryvonne, 74 ans, Trégadoret
18 Juin 2018	JAGU René, 86 ans, Le Freique
11 Juillet 2018	LEQUITTE veuve PERRICHOT Germaine, 89 ans, Penhouët
01 Août 2018	FARAUD veuve ROINEL Marguerite, 97 ans, Penhouët
02 Août 2018	PERRICHOT André, 87 ans, Trégadoret
02 Août 2018	GROSSIN veuve RENAUD Marguerite, 96 ans, Trégadoret
07 Août 2018	LE MOINE Charles, 95 ans, 3 place de l'Eglise
19 Août 2018	EON Gérard, 64 ans, 13 rue de la Mairie
18 Septembre 2018	MORIN Emile, 92 ans, Penhouët
17 Octobre 2018	BOIDO René, 63 ans, 13 place de l'Eglise
18 Octobre 2018	THÉTIOT Henri, 84 ans, SÉNÉ
01 Novembre 2018	SAINCLIVIER épouse DEFURNE Colette, Létéhan
14 Novembre 2018	GAVAUD Gabriel, 83 ans, Trégadoret
11 Décembre 2018	ROLLO Daniel, 54 ans, MISSIRIAC
14 Décembre 2018	GROSSIN épouse SUREAU Annick, 64 ans, Trégadoret
18 Décembre 2018	FAGOT Clair, 100 ans, 4 rue de l'Yvel



Dossiers instruits en 2018

NOM / PRENOM	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	DATE D'AUTORISATION
AUBERT Yann	5 domaine de Poullouan	Extension de la maison d'habitation	13/08/2018
BERIOU Guillaume	12 rue de l'Yvel	Réfection de la toiture et pose de 9 châssis de toit	26/10/2018
BERTHUIT Véronique	10 place de l'Eglise	Modification de façade	04/01/2019
BUDGEN Paul	Le Freique	Création d'ouvertures et installation de vélux	05/03/2018
Commune de Loyat	1 rue des Rosiers	Construction d'une maison de l'enfance	05/07/2018
EARL Glehello	Le Jeune Quily	Construction d'un bloc de traite	24/02/2018
EARL Les écuries de Kervio	Tréguier	Construction d'un hangar de stockage	23/03/2018
FOULONNEAU Christophe	5 rue des Bleuets - La Ville-Hein	Construction d'une dépendance	18/12/2018
GOUSSET Mickaël	18 rue des Ajoncs - Caulne	Construction d'un abri en bois	12/07/2018
GUENGARD Jean-Yves	3 chemin du Chêne doré - St Malo	Construction d'un garage	En cours
HARROUET Emilienne	14 rue du Barrage	Modification des ouvertures et installation d'une isolation extérieure	17/05/2018
KERVINGANT Guillaume	1 domaine de Poullouan	Abri de Jardin	15/05/2018
LAMEUL Christophe	rue Haute	Clôture	02/02/2018
LAUTIER Odile	11 rue Bieset - Leuléc	Installation de panneaux photovoltaïques	17/05/2018
LE MOING Christophe et Solène	3 rue du Moulin - Trégadoret	Rénovation d'une habitation, modification des façades démolition de la partie Est et de l'appentis Nord	07/12/2018
LEBORGNE Gérard	5 rue de la Cour - Tréguier	Couverture d'une terrasse existante	12/07/2018
LEGOUEMIER Jérôme	3 rue Bieset - Leuléc	Restauration et extension de l'habitation	26/10/2018
LOZE Genevieve	10 rue Saint Martin	Réfection de la toiture de l'abri de jardin	17/05/2018
PLELAN Jean-Luc	12 rue du Soleil Levant - Penhouët	Pose de fenêtres de toit	En cours
SALIC Laëtitia	18 rue du Soleil levant - Penhouët	Création d'ouvertures et création d'un muret	23/02/2018
SHARMAN Julian	2 rue des Bleuets - La Ville-Hein	Transformation d'un atelier en pièce de vie et modification des façades	05/12/2018
SOREL Gwenaël	rue des Sapins - Kersamson	Création d'ouvertures	En cours

Attribution de la 4^e fleur

C'est grâce aux conseils du jury régional lors de son dernier passage que la commune s'est inscrite au concours national des villes et villages fleuris. Cette inscription a fortement motivé les élus de la commission embellissement et cadre de vie et encore plus le personnel des services techniques.

//Elaboration du dossier

Chaque membre de la commission a bien retroussé ses manches pour travailler à la préparation du dossier technique car il donne le premier aperçu de la commune. Patrice NOËL a travaillé les thèmes qui lui correspondaient. Notre dossier de candidature portait le titre : Loyat, la pédagogie du fleurissement avec quatre belles photos : une grande de l'entrée du bourg avec son vieux pont et trois autres petites avec commerces et services, bien être (enfants à vélo sur la voie Verte) et dynamisme et lien social (participation des enfants à la plantation de végétaux dans le parc à thèmes derrière la maison médicale avec nos employés communaux). Voici ce qui a été présenté dans ce dossier :

- le mot de monsieur le Maire ;
- la fiche d'identité de la commune ;
- la démarche de valorisation environnementale ;
- les acteurs et ressources mobilisés ;
- les animations et la promotion de la démarche ;
- le patrimoine végétal et le fleurissement ;
- la gestion environnementale des espaces verts ;
- la qualité du cadre de vie et de l'espace public avec en annexe le circuit fleuri et la situation des équipements.

Nous avons été bien conseillés par M. Coulon, chargé de mission, référent des villes et villages fleuris à l'hôtel du département, cabinet du président à Vannes.

Tous les textes bâtis ont été lus et relus pour qu'il n'y ait aucune faute d'orthographe. Ensuite il fallait travailler sur la mise en pages avec photos à l'appui. C'est l'adjointe à la communication qui a réalisé cette lourde tâche. Le dossier a été expédié en temps et en heure à PARIS. Les élus qui y ont contribué sont les suivants : Denis Tréhorel maire, Patrice Lameul adjoint aux travaux, Maud Gavaud adjointe à la communication, Didier Bourne adjoint aux finances, Odile Santier déléguée cadre de vie et embellissement, Solène Le Moing, Sylvie Beaujean et Danielle Guillaume.



Viste du jury national le 31 juillet 2018

//Visite du jury national

Monsieur le maire, les élus de la commission, Patrice Noël responsable du service technique et Lucette Gosselin responsable du GBO, se sont réunis plusieurs fois pour définir le circuit qu'ils allaient faire partager aux membres du jury national.

Quatre personnes sont arrivées à la mairie le 31 juillet 2018. Monsieur le maire les a accueillis dans la salle du conseil et leur a présenté la commune. Ils nous ont posé des questions auxquelles nous avons répondu. Puis nous sommes partis en bus leur faire découvrir tous les sites mentionnés des espaces aménagés et fleuris, les sites de développement durable tels les baux de Caulnes, le parc à thèmes et nous avons terminé la visite par tous les alentours du centre : pourtour de l'église, abords de la salle polyvalente, de la médiathèque, de la mairie. Nous n'avons pas manqué de leur montrer l'espace de la prairie où va être construite la maison de l'enfance. Le projet leur a été détaillé par monsieur le maire et Patrice Noël leur a expliqué comment cette bâtisse allait s'intégrer dans le paysage existant. Il ne fallait pas les laisser partir sans prendre une photo tous ensemble. C'est là qu'ils nous ont dit combien ils étaient séduits par tout ce que nous leur avons montré et ils reconnaissaient toute la valeur du travail accompli par nos quatre employés communaux présents.

De retour dans la salle du conseil, nous avons continué à échanger avec un support vidéo préparé par Patrice Noël. Nous avons partagé le verre de l'amitié autour de produits locaux qu'ils ont appréciés comme la bière bio de Kerpiton. Nous n'avons pas vu passer ce bel après-midi et ce jury n'a rien laissé paraître quant à la décision finale. Il fallait attendre le verdict du 25 octobre pour connaître la réponse que nous attendions avec tant de fébrilité. Elle nous a été donnée par Internet et la joie et la fierté se lisaient sur tous les visages que ce soient des élus ou des employés. Ce bonheur était légitime.

// Lettre de félicitations écrite par monsieur Jean GODFROID, préfet, président du conseil national des villes et villages fleuris.

« Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que le jury national des Villes et des Villages Fleuris, réuni en séance plénière le 24 octobre 2018, a décidé d'attribuer le label « Quatre Fleurs » à la commune de Loyat.

Un très bel accueil a été réservé aux membres du jury en votre présence et celle d'une délégation motivée. Une visite bien organisée ainsi qu'un dossier très complet ont permis de découvrir les multiples visages de Loyat.

La volonté politique d'offrir aux habitants un cadre de vie de qualité et d'assurer l'attractivité de la commune, grâce à une équipe technique passionnée, assure une cohérence dans l'embellissement du village.

Loyat a su valoriser son patrimoine bâti historique ainsi que ses espaces naturels. Les entrées de ville sont accueillantes, les rues principales offrent de beaux aménagements, il est plaisant de se promener dans le village.

Les aménagements paysagers sont bien repartis sur la commune et adaptés aux lieux, chaque projet intègre systématiquement un volet espaces verts. Le projet de maison de l'enfance est bien pensé.

Organisé depuis 50 ans, le concours des maisons fleuries est très apprécié. La promotion du label est assurée, vous faites partie de la route fleurie tout en préservant votre identité propre.

La commune dispose également de plusieurs espaces naturels aménagés pour cheminer : le Lac au Duc, l'étang de Loyat ou la voie Verte au bord de l'Yvel.

Vous avez à cœur de transmettre et d'échanger. De nombreuses associations existent, des journées citoyennes sont organisées. Le jardin à thèmes est un succès, des animations pédagogiques y sont proposées.

Le fleurissement à Loyat est généreux, les associations végétales sont judicieuses et de qualité. Les plantations en pieds de mur ont séduit le jury.

Le patrimoine arboré est riche et bien entretenu. Il est cependant important de mettre en place un diagnostic d'état sanitaire des arbres sur l'ensemble des lieux ouverts au public.

La présence d'un massif pédagogique devant la mairie est une bonne initiative, tout comme les formations proposées aux habitants désireux de « mieux fleurir ».

La gestion environnementale des espaces verts est maîtrisée : pas d'utilisation de produits phytosanitaires, désherbage manuel, valorisation des déchets verts, gestion raisonnée des ressources en eau.

L'entretien des espaces verts est répertorié sous quatre codes qualité avec une signalétique originale.

La propreté de la commune a été appréciée, ainsi que la maîtrise de la publicité. Une charte de l'urbanisme assurerait utilement une homogénéité des couleurs et des matériaux dans le village.

La visite de Loyat a été une succession de belles découvertes pour le jury, un détour fleuri au pied de la forêt de Brocéliande et ses légendes.

Avec toutes mes félicitations, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée. »

**Jean GODFROID Préfet (h)
Président du CNVVF**

// Remise du trophée

Une délégation se rendra à Paris le 13 février pour ramener le panneau avec la 4^e fleur. Le prochain « P'tit Loyatais » vous relatera cette visite.

Si vous voulez consulter le dossier de candidature, vous le trouverez sur le site de la commune. <http://www.loyat.fr/>

// Quelques questions

Des Loyatais ont posé la question : « Combien tout cela a-t-il coûté ? » Le budget destiné au fleurissement n'a pas explosé car les différents espaces ont

été créés au fur et à mesure des années. Ce n'est pas le résultat d'une seule année de travail mais de vingt ans d'embellissement.

Quant à la visite du jury national, le bus commandé pour l'après-midi du 31 juillet a coûté 195 €.

Odile Santier, conseillère déléguée en charge de l'embellissement et du cadre de vie.

// Retour en images sur l'année 2018 //



Février - 100 ans de Claire Fagot



Mars - les CM de l'Ecole Sainte Jeanne-d'Arc en Savoie



Mai - Porte drapeaux lors de la cérémonie du 8 mai



Mai - Cérémonie du 8 mai



Mai à septembre - préparation physique pour la course La Ploërmelaise avec un coach sportif



Juin - sortie avec les participants au concours des maisons fleuries



Juin - Flashmob lors de la fête de l'École Théodore Botrel



Juin - Fête de l'École Théodore Botrel



Juillet - Cochon grillé



Juillet - passage du jury national pour l'attribution de la 4^e fleur

// Retour en images sur l'année 2018 //



Septembre - départ de la course à pieds lors de la journée sport et découverte



Septembre - départ de la marche lors de la journée sport et découverte



Septembre - fitness enfants lors de la journée sport et découverte



Septembre - repas des classes 8



Septembre - Float Tube lors de la journée sport et découverte



Septembre - accueil des bébés



Octobre - Repas des aînés



Octobre - le public venu nombreux assister au spectacle du sosie de Renaud



Octobre - les bénévoles de la soirée cabaret organisée par le comité de jumelage



Novembre - chant des enfants à la cérémonie du 11 novembre



Novembre - médailles lors de la cérémonie du 11 novembre



Novembre - remise des diplômes du concours des maisons fleuries



Novembre-accueil des nouveaux arrivants



Novembre - Patrice Noël et l'équipe des services techniques



Décembre - cadeaux de Noël à la garderie



Décembre - distribution du colis de Noël chez M. et M^{me} Breu



Décembre - l'équipe des bénévoles de l'aide aux devoirs lors d'une réunion de préparation

// Retour en images sur l'année 2018 //



Vive la garderie !!



Résultat du concours des maisons fleuries.

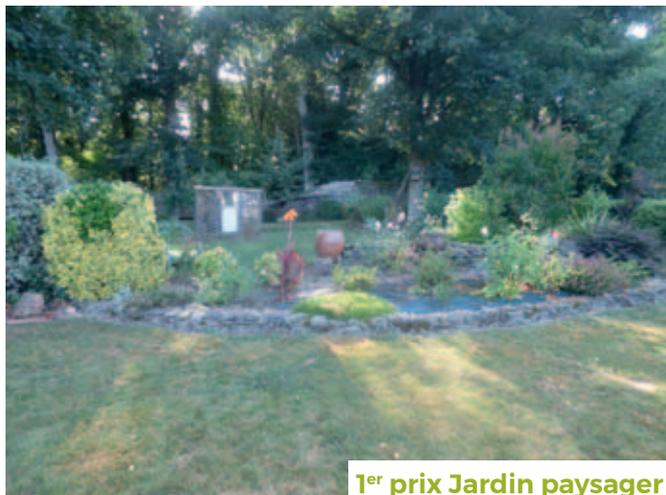
Le Samedi 10 novembre, monsieur le maire a invité les participants à la salle polyvalente pour la proclamation des résultats et la remise des diplômes. Un mot d'accueil, de félicitations et d'encouragements leur a été adressé. A chaque classement dans diverses catégories la photo de la maison des lauréats était présentée sous la forme d'un diaporama. Chacun est venu parler de l'aménagement de ses espaces, du choix de son fleurissement et de ses réussites ou de ses projets pour améliorer tel ou tel petit coin qui le mériterait. Ce moment a permis de bénéficier de bons échanges. Chacun a reçu un diplôme préparé par la mairie avec une photo du jardin à thèmes. La photo de groupe a été prise et nous avons échangé autour du verre de l'amitié.

La participation à ce concours a été appréciée par le jury national. Il faut dire qu'il existe depuis bien longtemps. L'année prochaine, la commission embellissement visitera d'autres maisons. Des résidents ont émis le souhait de participer. Ce concours est ouvert à tous. N'hésitez pas à vous inscrire à la mairie. La récompense est la même pour tous : visite d'une ville fleurie avec 3 ou 4 fleurs, repas au restaurant et découverte soit d'un musée en rapport avec l'embellissement ou d'un espace protégé.

Voici les résultats du concours 2018 :

JARDIN PAYSAGER

1. LE RAY Sébastien
4 rue Hélène Roinel - Lézonnet



1^{er} prix Jardin paysager

2. HAMONET Alain
3 rue du Bois Garin - Le Freigue
3. HUET André
9 rue des Sapins - Kersamson
4. BRANCHERAUD Alain
8 lotissement du Lac - Le bourg
5. ROCHER Joël
6 rue des Lys - La Ville-Hein
6. PIOT Bernard
1 rue des Frères Olivot - Le bourg
JIGOREL Serge
1 rue des Landes Carrés - Le Manoir
7. COUSIN Jean-Pierre
16 rue du Vieux Four - Cantomheuc

LE JARDIN DE FLEURS

1. CHEFDOR Philippe
3 rue des Épinettes - Kersamson
2. VAN WYNSBERGHE Henri
7 rue des Broussettes - Penhouët
3. CHEREL Jean-Claude
1 chemin des Noisetiers - Le Pont aux Moines
4. GAVAUD Claude
1 rue du Mottais - Le bourg
5. PRIOUX Marie-Thérèse
5 rue de Kéréteau - Le bourg



1^{er} prix Jardins de fleurs



1^{er} prix Eco jardin

FACADE ET BALCON DE MAISON

1. JOUVANCE Roger
3 rue des Thuyas - Le Pont-aux-Moines
2. BECEL Yves
11 rue Saint Martin - Le bourg
3. HAMERY Alain
4 rue des Bignards - Trégadoret
4. JAGUT Mireille
17 rue de la Mare-Rouaud - Le bourg

L'ECO JARDIN

1. BALLUE Jean
22 rue du 20 Janvier 1944 - Le bourg
2. ROUXEL Françoise
6 rue des Alouettes - Le bourg



1^{er} prix Façade et balcons

Sortie des maisons fleuries

Le jeudi 14 juin, les participants au concours des maisons fleuries, les élus en charge de la commission cadre de vie et embellissement et le responsable des services techniques montaient dans le car. Nous prenions la direction de Dinan.

Nous avons été accueillis à la mairie de cette ville par des adjoints et par le responsable des espaces verts. Nous avons découvert de beaux espaces tels le jardin anglais avec une vue très agréable sur la Rance, la vieille ville avec ses maisons à colombages, des arbres remarquables, un parc de loisirs agrémenté de beaux rosiers, de fleurs odorantes et de jolis arbustes. Nous avons longé le beau bâtiment architectural de la bibliothèque et nous avons vu la célèbre statue de Duguesclin. A notre retour, la mairie nous a offert le verre de l'amitié.

Ensuite, nous avons

repris le car et nous sommes allés déjeuner dans un restaurant situé à mi-chemin entre Dinan et St Juvat. Tous, nous avons apprécié le menu servi. L'après-midi, nous sommes allés à St Juvat, petit bourg qui a obtenu depuis déjà quelques années sa 4^e fleur. Un conseiller municipal nous a accompagnés pour la visite.

Tous, nous nous sommes dits que notre commune n'avait rien à envier à ce petit bourg et que le nôtre était beaucoup plus beau. Ce qui a été prouvé par l'obtention de notre 4^e fleur.



Travaux 2018

// Acquisition de matériel et de véhicules

Comme prévu, les services de la Communauté de communes ont cessé la fauche des routes fin juin. C'est pour cela que la commission travaux a décidé, lors de sa réunion du 22 mai 2018, de faire l'acquisition d'une rotofaucheuse afin que nos employés communaux assurent le broyage des accotements de nos routes. Elle a donc choisi un équipement de marque NOREMAT Sprinta 1600 pour un montant de 13 800 € TTC.

Cette même commission a également approuvé le changement du camion benne qui était vétuste. Le devis de la SARL Auto Plus de Loyat a été retenu. Ce camion de type Master bénéficie de différentes options (triangle double face, attelage, double porte arrière). Grâce à la reprise de l'ancien véhicule, le coût de cette acquisition s'élève à 30 448,10 € TTC.

// Assainissement collectif

Lagune de déchargement à Crénion : pour des raisons de sécurité, la commission travaux, qui s'était réunie le 21 décembre 2017, avait approuvé le changement de la clôture et du portail de celle-ci pour un montant de 11 798,28 € TTC. Les travaux ont été réalisés en février 2018 par la Société TARDIF de Mauron.

Lagune de La Noë Mennais : toujours pour la même raison, la commission travaux a fait le choix de mettre aux normes la clôture. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise TARDIFF de Mauron pour un montant de 10 271,92 € TTC.

Il a aussi été décidé de mettre en place une vis de compactage en entrée de lagune en complément du dégrilleur installé en 2017. Ces travaux ont été réalisés par la SAUR pour un montant de 12 600 € TTC et réceptionnés fin novembre 2018.

// Signalétique

Comme vous avez pu le constater depuis le mois d'avril, six panneaux ont pris place aux entrées d'agglomération et ce, pour une meilleure indication de nos différents villages. Ils ont été achetés chez Lacroix Signalisation de St Herblain pour un montant de 2 814,01 € TTC. Ils ont été mis en place par les agents du service technique.

// Agglomération

La commission travaux ayant statué le 12 octobre 2017 sur la suppression des panneaux « STOP » en agglomération, les travaux nécessaires ont été réalisés les 2 et 3 mai 2018 par la société SMBA de Guégon pour un montant de 3 595,68 € TTC.

// Entretien des espaces boisés

Certains l'ont peut-être remarqué, nous avons procédé à l'abattage d'environ 2 ha d'espaces boisés, principalement des sapins épicéas, qui étaient arrivés à maturité en bordure des lagunes de la Noë Mennais.

// Alimentation eau potable

En lien avec le projet de construction de la maison de l'enfance et la réfection de la voirie, le SIAEP a souhaité faire les travaux de renouvellement de la canalisation en eau potable et la reprise de tous les branchements des riverains de la rue des Rosiers, sachant que celle-ci était vétuste.

Projets 2019

// Véhicules et matériel

Pour des raisons de coût d'entretien, nous prévoyons le renouvellement du tracteur et du chargeur âgés de 16 ans. Nous envisageons également le renouvellement du poste à souder à l'arc.

// Signalétique et marquage

Nous envisageons de faire du traçage en peinture dans les villages et dans le bourg (céder le passage, stop, canalisation de voirie...) D'autre part, la rue des Rosiers passera en sens unique dès que les panneaux seront livrés. Le sens de circulation se fera de la rue de l'Abbaye vers la rue du Barrage.

// Espace boisé

Nous prévoyons de replanter les 2 ha près des lagunes avec des sapins épicéas ; et de supprimer les arbres de chaque côté de la rue St Thomas, et d'y planter des arbustes en quinconce.

// Réseau électrique

Dans la rue des Rosiers, nous prévoyons l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, ainsi que celui de l'éclairage public. Une demande de subvention sera faite au SDEM.

// Contrat de maintenance de l'éclairage public

Nous avons l'intention de faire un contrat de maintenance préventive de notre éclairage public avec Morbihan Energie.

// Mise en conformité de l'éclairage public

Suite au diagnostic de l'éclairage public réalisé dans notre commune par Morbihan Energie, une

// Travaux //

synthèse a été faite avec des préconisations. Nous avons décidé de mettre en sécurité les installations. Nous pouvons prétendre à une subvention de 30% par Morbihan Energie.

// Travaux de renforcement

Suite aux coupures électriques à répétition dès qu'il y a de la tempête, plusieurs foyers se sont retrouvés sans électricité. Nous vous informons qu'ENEDIS (ex EDF) envisage de renforcer les réseaux et par la même occasion de réaliser un bouclage entre différents transformateurs.

// Maison de l'enfance

Suite à l'ouverture des plis du 15 novembre 2018, l'attribution de l'ensemble des lots a été faite pour un montant de 629 516,32 € HT (755 419,58 TTC). Des prestations supplémentaires sont également demandées aux entreprises pour un montant de 11 575,45 € HT (13 890,54 € TTC). Les travaux doivent commencer au premier trimestre 2019.

// Trottoirs

La commission travaux du 27 novembre 2018 a priorisé les trottoirs qui feront l'objet d'une réfection en fonction de la fréquentation par les usagers et leur état général. La commission a retenu la mise en sécurité de certaines rues. Celles qui sont retenues pour le passage de la caméra pour les eaux pluviales avant réfection sont les suivantes : rue de l'Abbaye, rue Haute, rue Margoton, rue de Poullouan, rue St Martin et rue du Stade.

L'Adjoint aux travaux
Patrice LAMEUL

Entretien voirie et chemins ruraux

// Travaux de voirie

Après la sortie de l'hiver, une visite a été effectuée sur l'ensemble du réseau communal afin de recenser les zones dégradées.

La commission travaux a retenu les points suivants, qui ont été priorisés :

ENDUIT BICOUCHE :

- Accès habitation au village de Le Freique/ Chemin Chomaud » sur 205 m²,
- VC 30 Bis - Cantomheuc jusqu'à VC carrefour Kerpiton / La Ville Hein sur 860 m²,
- VC 7 Bis - La Rosaie vers Lersvran sur 1,6 km.



La broyeuse d'accotements

ENROBÉS :

- Accès habitation sortie du bourg RD13 (Dalinet/Leborgne) sur 305 m²
- Reprise enrobés devant la salle polyvalente sur 100 m²

La reprise des « nids de poules » au Point à Temps Automatique (PATA) n'a pas été réalisée sur l'ensemble de la commune, en raison d'un tonnage plus important que le budget alloué pour cette prestation. Les secteurs non traités seront prioritaires pour l'année 2019.

Pour information, le service communautaire de Ploërmel a laissé en septembre les compétences qu'il effectuait sur les communes du canton. Il ne réalise donc plus les prestations de travaux tracto et le fauchage/débroussaillage des voies communales (VC).

La commune doit donc investir dans un broyeur d'accotement (Roto).

PLUSIEURS DEVIS ONT ÉTÉS SOLlicitÉS. LA COMMISSION TRAVAUX A RETENU :

- Jean-Paul HARROUET de Ploërmel pour les travaux divers avec un tractopelle,
- ETA CHAUDERLIER de Guilliers pour les travaux de Fauchage/Débroussaillage sur les voies communales et les chemins ruraux (CR). Cette prestation est facturée au Km.

Sur VC :

Passage n°1 - Dégagement de visibilité (à l'heure)
Passage n°2 - Fond de fossés et talus 4 passages

Sur CR :

Passage début de l'hiver. Accotement + fonds de fossés et talus (tous les deux ans comme les années passées).

L'entretien des accotements sera fait par le service communal et permettra des passages plus adaptés à la végétation présente, sans pour autant augmenter la fréquence. Nous devons respecter la biodiversité tout en gardant la sécurité sur nos routes.

Les travaux de curage des fossés ont été réalisés à la pelle à chenille sur un linéaire de 2941 ml (ETP Le Luhern) :

- VC 30 Bis - Cantomheuc avant les enduits,
- CR Rue du barrage,
- VC LA Noë de Lesvran.

Les travaux ponctuels au tractopelle ont été assurés par Jean-Paul HARROUET.

Yannick Monnier
Adjoint à la voirie

Ecole Sainte Jeanne d'Arc

L'année 2017-2018, pour l'école Ste Jeanne d'Arc s'est déroulée sous le signe de « L'eau cet or bleu ». Comme chaque année, l'équipe pédagogique (7 enseignantes, 2 aides-maternelles, 2 AVS) a permis aux 5 classes, de réfléchir sur ce thème et a proposé une multitude d'activités en fonction de celui-ci.

L'école a effectivement 5 classes, mais une fois par semaine, pour privilégier le cycle 2, les élèves de GS, de CP, de CE1 se retrouvent seuls avec leur enseignante de niveau. Et tous, (maternelles y compris), pratiquent l'anglais en petits groupes lors de cette journée décloisonnée.

Une nouveauté : le conseil de coopération animé par Maryvonne (poste AESH) en co-animation avec les enseignantes, a pour objectif d'apprendre aux enfants à s'exprimer en public pour appréhender la citoyenneté, le « vivre ensemble ». Dans cet espace de parole, on peut ainsi, dans le respect de l'autre, aborder tous les sujets de discorde que l'on peut vivre dans un lieu tel que l'école, comme le préconise le projet d'établissement.

// Les animations liées à notre projet

Les enfants sont les citoyens de demain. C'est pourquoi, il est important de leur inculquer « la notion de développement durable » dès le plus jeune âge.

Le CPIE et le GBO sont intervenus dans toutes les classes pendant plusieurs temps forts pour faire découvrir les milieux humides, expliquer les bassins versants, etc...



L'initiation pêche avec des moniteurs a ravi les petits, comme les grands...

Pour clôturer le projet, les CE/CM se sont rendus au barrage de la Rance et à l'aquarium de St Malo. Quant aux plus petits, ils ont eu le plaisir d'effectuer une croisière vers l'île aux Moines.

De très bons moments pour tous.

// Sorties, activités extra-scolaires...

Elles sont très nombreuses :

- documentaire de « Monde et Nature » du CP au CM. (sur l'eau) ;
- spectacle de marionnettes pour les plus petits avec les écoles du secteur ;
- séance de cinéma et un spectacle dans la Chapelle Bleue pour tous ;
- intervention pour les GS/CP concernant les accidents domestiques ;





- visite de la caserne des pompiers pour les GS.

Un festival musical pour les CP/CE1 avec tous leurs camarades du secteur.

Et bien sûr, dans le cadre du PEL de la CDC, des tuilages en sport, danse, animation radio et une initiation au golf.

Enfin, grâce à la mairie, des séances de piscine sont proposées à partir de la GS, et une intervention à la médiathèque avec quelques bénévoles. Merci à elles.



// Pour les CM, quelques privilèges

En lien avec le collège du Sacré-Coeur, intervention civique et cross en partenariat avec les professeurs. Pour faciliter l'entrée en 6^e, une journée d'intégration pour les CM2, et une participation à la journée des talents ont été organisées.

Pour compléter ce que les élèves de CM ont vu lorsqu'ils étaient en GS/CP, une formation aux « premiers secours » leur a été proposée. Les membres de la sécurité routière ont également organisé le passage du « permis vélo ».

Enfin, ces élèves chanceux ont participé à « Brocériande sport nature » préparé par la communauté de communes. En plus, ils sont partis à Aillon-Le-Jeune, en Savoie, dans le cadre d'une classe de neige...Un réel privilège !

// Pastorale

En lien avec les écoles du réseau, les enfants se sont rendus à l'église de Campénéac pour une célébration. En décembre, ils ont animé la messe de l'Avent.

Pour préparer Pâques, ils ont parcouru le chemin de Croix de Callac.

// Les festivités de l'école

- Arbre de Noël avec cadeaux, pot, venue du père Noël ;
- Carnaval avec dégustation de crêpes ;
- Kermesse et vide-greniers ;
- Matinées petits travaux ;
- Portes ouvertes suivie d'une « matinée » d'intégration en maternelle.

Un réel dynamisme que l'on doit aux 3 associations ainsi qu'aux parents bénévoles. Ceux-ci, toujours disponibles et présents, organisent aussi des ventes de brioches, un couscous et le ramassage de papiers pour permettre aux élèves de faire un maximum d'activités.

Ecole Théodore Botrel

// Les horaires

Avec le retour de la semaine à 4 jours, les jours et horaires ont été modifiés par rapport à l'an passé. Les élèves ont classe les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15.

// Les effectifs

L'école accueille actuellement 42 élèves répartis en 2 classes et demie. 26 familles sont ainsi représentées.

// L'équipe éducative

Suite à l'ouverture d'un demi-poste supplémentaire, l'équipe a fait le choix de favoriser les apprentissages fondamentaux en créant une classe de CP à 10 élèves. C'est Aurélie Fargeas, actuellement en congé maternité et remplacée par Julie Aribart, qui a été nommée à ce poste.

Le reste de l'équipe est inchangé : Marie LE BRUN (classe de maternelle/CP et direction de l'école) accompagnée de Corinne LE GLOAHEC (ATSEM, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) Clélia ANTOINE (CE-CM), Marylène GUILLAUME (Enseignante Spécialisée), Béatrice Terchel (Enseignante, décharge de direction).

L'équipe pédagogique est par ailleurs accompagnée d'Alice Paillard (AVS).

// La pédagogie Montessori à LOYAT

Depuis la rentrée, les classes multi-niveaux de l'école se transforment progressivement en de véritables ruches d'apprentissages grâce à l'apport de la pédagogie Montessori. Dans le respect des programmes de l'Education Nationale, les enseignantes ont décidé de se former, d'acquérir



le matériel spécifique et d'apporter à l'enseignement traditionnel les bienfaits de cette pédagogie. Ainsi, ce fonctionnement apporte à chaque enfant une vie sociale plus riche, une entraide spontanée, beaucoup d'émulation et le développement du sens des responsabilités ! Et pour l'équipe éducative, c'est le sentiment de voir tous les élèves s'épanouir dans les activités et d'être au plus près des besoins des enfants !

// Les projets

L'équipe pédagogique a mis en avant deux projets pour cette année. Le premier s'intitule « l'Art dans tous ses états ». En littérature, les maternelles ont écrit et illustré un livre en collaboration avec l'auteure et illustratrice pour enfants Cécile White. Les classes participeront également au grand prix national des Incorruptibles. Une semaine sur deux, elles se rendent à la médiathèque de Loyat. En musique, les élèves de CE-CM ont enregistré un CD. Ils ont été sensibilisés aux grands courants musicaux et ont assisté au concert du Souffle des saisons de Vivaldi par la compagnie Saint Julien. Les petits, eux, ont participé à un ciné concert. En arts-visuels, en plus des activités quotidiennes, l'équipe met en place des ateliers artistiques où tous les âges sont mélangés. Les maternelles pratiquent le modelage de l'argile avec le sculpteur Melen Gibout. Les grands s'adonneront aux Arts de la scène avec du théâtre et au Cinéma avec la



// Les écoles //

création d'un dessin animé avec Roger Malo, du studio Kertoon.

Toute l'école participera à un grand Défi arts en fin d'année avec d'autres écoles de la circonscription. Les enfants se rendront aussi au domaine de Kerguéhenec.

Le second projet s'attache à l'environnement. En partenariat avec des animateurs « Nature du Centre des Landes de Monteneuf », les élèves de maternelle ont été sensibilisés à la biodiversité avec de nombreuses activités dans l'environnement loyatais : sorties en forêt, en milieu aquatique, étude de la faune et de la flore, et pêche. Ils ont réalisé un hôtel à insectes dans la cour de récréation.

En juin, nos petits Loyatais se sont rendus à la ferme pédagogique de Bremelin.

De leur côté, les grands ont travaillé sur les conditions d'élevage des animaux en partenariat avec Timbre FM. Ils ont ainsi étudié le sujet en interviewant une éleveuse de porcs, un apiculteur. Ils ont monté une émission de radio diffusée sur Timbre FM.

// Les autres faits marquants et sorties de l'année 2018

Quand la magie opère... L'année 2018 a commencé très fort avec la venue à l'école de la Compagnie de magie du Gouffignol : spectacle le matin et ateliers autour de l'illusion l'après-midi. Les écoliers sont tous repartis avec leur diplôme de magicien.

En juin, les grands se souviendront longtemps de leur séjour vélo : 46 km pour rallier Loyat à Monteneuf par la voie Verte (aller-retour), avec nuitée en camping, activités sur place et visite du studio radio de Timbre FM au retour.

Dans le cadre des projets de la circonscription et du réseau d'école avec Augan et Campénéac, les élèves ont participé à de nombreux événements : rencontre sur le thème de la danse à Carentoir, journée autour des émotions à Campénéac et défi lecture avec Escape Game à Augan ; visite du musée de Guer pour le centenaire



de la première Guerre. Les élèves de CM2 sont également préparés à leur passage en 6ème avec le Collège du secteur.

Dans le cadre de Ploërmel communauté, les élèves ont bénéficié de sorties et de spectacles variés : visite de la caserne des pompiers, sensibilisation aux dangers domestiques avec la maison de tous les dangers, cycle de voile et de yoga, initiation au golf et aux premiers secours, et intervention de l'école de musique.

Et côté partage, en étroite relation avec l'association des parents, 2018 a vu l'organisation de la boum déguisée, de la fête de l'école, du goûter et de la fête de Noël et de la vente de chocolats.

// Informations

Les parents ont, en plus du site, un accès privatif à un cahier de vie numérique pour leur enfant.

Les portes ouvertes auront lieu le vendredi 29 mars.

Le site internet de l'école a vu le jour cette année : <http://ecoleloyatpublique.toutemonecole.fr>





Quelques licenciés



Les volants loyatais

// Naissance du club

Le club de badminton est le dernier né des clubs de Loyat. Il a été créé il y a seulement 4 ans, en octobre 2014, à l'initiative de Stéphane Lohat.

Stéphane qui habite Loyat depuis 15 ans, a 2 passions. La première, ce sont les vieilles voitures. En ce moment, il restaure la carrosserie et le moteur d'une 4 L. Membre de l'association « Les vieilles t'autos », il participe à des rassemblements, expositions et balades de voitures anciennes. Sa deuxième passion, c'est le badminton. Dès son arrivée à Loyat, il s'est inscrit dans les clubs de badminton loisir de Campénéac et Mauron. Un jour, il s'est dit « Pourquoi ne pas créer un club dans la commune de Loyat ? ».

Au démarrage, le club loisir mixte adultes comptait 7 à 8 joueurs maintenant ils sont 18. Ils ont entre 20 et 60 ans et sont tous de Loyat sauf un joueur qui vient de Campénéac.

// Bureau :

Président : LOHAT Stéphane
Vice-Président : FOLLEVILLE Alain
Trésorier : PINSARD Olivier
Secrétaire : FOLLEVILLE Pascal

// Les activités du club

Les rencontres de badminton se déroulent tous les lundis à partir de 20H et les jeudis de 19h à 20h30 à la salle omnisports de Loyat. Les joueurs s'entraînent sur 5 terrains en simple ou en double. Les matchs se jouent en 21 points. C'est un sport très physique et technique qui demande de la rapidité, de l'attention, de l'agilité et de la précision.



// Vie Associative //

Des rencontres amicales avec des clubs extérieurs sont organisées comme par exemple avec Campénéac. La dernière a eu lieu fin octobre, 30 joueurs participaient. Les échanges étaient intenses et Loyat est sorti victorieux. Bravo !

// Animations organisées par le club

Galette des Rois courant janvier ;

Pique-nique en juillet pour clore la saison avant la pause estivale ;

Participation à la journée sport et découverte en août : les joueurs occupent 2 terrains en salle pour permettre aux visiteurs de découvrir, de s'initier au badminton et pourquoi pas s'y inscrire.

// Comment se déroule un match ?

Le badminton est un sport de raquette avec un volant qui se pratique en simple (2 joueurs) ou en double (4 joueurs). Un match se joue au meilleur de 3 sets de 21 points chacun : le joueur ou l'équipe qui remporte 2 sets gagne le match. Celui qui gagne un échange ajoute un point à son score. À 20-20, le set est prolongé : le camp qui mène avec 2 points d'écart remporte le set.

// Mot du président

« C'est une grande satisfaction d'avoir créé ce



club où il règne une excellente ambiance. Les lundis et jeudis soir sont de véritables moments de détente et de dévouement après une journée de travail. J'invite les Loyatais à venir nous rencontrer à la salle. Pour tout renseignement, vous pouvez aussi me contacter au 07.68.51.78.80. »

Société de chasse de Loyat

Avec plus d'un million de pratiquants, la chasse est la troisième activité sportive des Français. Les chasseurs participent à la gestion de la faune. Ils effectuent des comptages sur le terrain le soir jusqu'à très tard afin de déterminer la nature et le nombre de prélèvements. Ils sont également acteurs de la protection de la nature par la surveillance sanitaire sur le territoire. Lorsqu'ils trouvent des animaux morts (renards et lièvres), les chasseurs les font analyser afin d'en connaître la cause et les maladies éventuelles. Ils participent également à la régulation des espèces nuisibles : ragondins, corbeaux, pies... compte tenu des dégâts qu'ils peuvent occasionner dans les cultures. La société de chasse de Loyat compte 63 chasseurs sociétaires dont 10 chasseurs actionnaires (certains venant de Rennes), 4 gardes particuliers qui surveillent la société de chasse et gèrent



la faune sauvage et 8 piégeurs agréés chargés de la régulation des nuisibles. Elle organise des journées de chasse, de battues, de déterrage, de chasse à courre et de piégeage.

// Bureau

Président : LAHAYE Pascal

Vice-Président : ROBERT André

Trésorier : PAPION René

Secrétaire : PAPION Jean-Pierre

Contact au sein de l'association : Pascal LAHAYE (Président)

Nombre d'adhérents : actuellement 63 adhérents dans l'association.

// Historique de la société de chasse de Loyat

- Création de la société de chasse en **1948**
- **1948 à 1957** : Président, M. Pierre PERRET
- **1957 à 1991** : le territoire de chasse était divisé en deux : Société de chasse de Loyat (Sud) et Amicale des chasseurs de Loyat (Nord)

Société de chasse de Loyat (Sud)	Amicale des chasseurs de Loyat (Nord)
Présidents	Présidents
Louis DEGROISE de 1957 à 1984	André ORAIN de 1957 à 1989
Bernard CHATEL de 1984 à 1990	Eugène GUILLARD de 1989 à 1990

- **16 Septembre 1990** : réunion entre les deux parties en vue d'une réunification.
- **Saison 1990 - 1991** : réunification sous le nom de l'Association Communale de Chasse de Loyat (A.C.C).

PRÉSIDENTS SUCCESSIFS :

M. Marcel JOURDRAN	(1990 à 1992)
M. Thierry CHAMAILLARD	(1992 à 1996)
M. Eugene GOUGEON	(1996 à 1999)
M. René MESLE	(1999 à 2007)
M. Dominique GUILLEMOT	(2007 à 2009)
M. Pascal LAHAYE	depuis 2009

// Faits marquants

CONSTRUCTION DU LOCAL DE CHASSE

La société de chasse souhaitait se doter d'un local de découpe de la viande afin de travailler en sécurité et conformément aux normes sanitaires. Après plusieurs discussions entre la municipalité et les responsables de la chasse et des visites de locaux dans les communes de Néant-sur-Yvel, du Roc-St-André, de Guillac, un groupe de travail s'est constitué. Trois représentants de la municipalité et trois de l'association se sont réunis afin de définir les besoins et mener à bien le projet sur le plan administratif et financier. Il devait répondre aux exigences réglementaires en terme d'accessibilité et d'accueil au public et des personnes handicapées. Pour la partie pratique, la commune a financé les matériaux et l'association a réalisé les travaux. Le groupe de chasseurs bénévoles était motivé et chacun avait des compétences dans les différents corps de métier. La première pierre a été posée en septembre 2016. Grâce à la participation de tous les chasseurs, le chantier s'est bien déroulé et s'est achevé en septembre 2017.

La commune a financé les matériaux à hauteur de 34 958,79 €. La Fédération des chasseurs a versé une subvention de 1 000 € et l'association a apporté 2 000 €.

INAUGURATION



Le local flambant neuf, adossé au local technique de la commune a été inauguré le 25 mars 2018. L'architecte, les représentants de la fédération des chasseurs du Morbihan, les élus de la commune et les chasseurs étaient présents. Le bâtiment est nommé salle Artémis, nom de la déesse de la chasse dans la mythologie grecque.

Le local de chasse est composé d'une salle de découpe de la viande, d'une salle de réunion et de sanitaires. Un congélateur est mis à disposition pour récupérer tous les nuisibles prélevés et destinés à l'équarrissage. Les abords ont été aménagés en parking. Ce local est désormais un lieu de convivialité, d'échanges et de discussions autour d'un café le matin par exemple. La salle de réunion permet de passer les consignes de sécurité, de communiquer le plan de chasse pour les 6 semaines à venir et d'aborder les points divers.

// Animations

Fin février a lieu le repas du dernier jour de battue pour tous les participants ;

Repas annuel le dimanche midi en mars avec au menu, jambon à l'os. C'est ouvert à tous alors rendez-vous dimanche 10 mars à la salle polyvalente.

// Déroulement d'une journée de chasse

Les dates d'ouverture sont du 15 août au 15 septembre pour les battues d'été (renards et sangliers).

L'ouverture générale de la chasse est du 15 septembre au 28 février.

Du 12 janvier au 28 février, les battues ne sont autorisées que pour les renards et le gros gibier. Depuis le 15 août 2018, une vingtaine de renards a été prélevée.

La journée d'un chasseur commence à 8h30 et se termine à 18h avec une coupure le midi. Lors de la battue du samedi en début de saison, il y a 25 chasseurs en moyenne. Ils parcourent pendant toute la saison 10 secteurs de 60 ha. Des battues exceptionnelles peuvent être organisées si l'on constate une recrudescence de sangliers. Il n'est pas rare qu'un chasseur parcoure jusqu'à 25 km dans la journée à la recherche de perdrix, de bécasses, de faisans, de pigeons, de lièvres et de lapins...

Les 6 piégeurs interviennent toute l'année pour les ragondins, les renards, les pies, les corbeaux et les fouines à moins de 150 m des bâtiments. Une personne procède également au déterrage de blaireaux. Toutes ces interventions sont gratuites. Du 13 novembre au 18 décembre 2018, ils ont posé 24 cages et ont prélevé 70 ragondins. Il faut en rajouter 56 en prélèvement d'entretien dans l'année soit au total 126 spécimens. Les piégeurs tiennent à rappeler aux habitants l'importance de cette intervention. En effet, la FDGON (Fédération départementale de gestion des organismes nuisibles) par un courrier adressé aux mairies, oblige à réguler la population de nuisibles dans leur commune. Les ragondins détériorent les berges en faisant des galeries qui fragilisent les sols et entraînent le déracinement des arbres, sans parler des trous sur les chemins et des risques d'accident. Aussi, merci de bien vouloir maintenir en place et respecter le matériel de piégeage.

// Comment obtient-on le permis de chasse ?

Le permis de chasse est gratuit. Il est régi par la Fédération des chasseurs du Morbihan. Pour le préparer, il faut assister à 3 demi-journées de théorie et 2 demi-journées de pratique avec des exercices de maniement d'arme et de tir. Le jour de l'examen, vous devez passer une épreuve écrite type code de la route puis si validation, vous passez l'épreuve pratique avec une simulation réelle qui se déroule à St Jean-Brévelay. Dès l'âge de 15 ans, il est possible de passer le permis mais le jeune devra chasser accompagné, et avec une autorisation parentale jusqu'à l'âge de 18 ans. La validation nationale du permis est gratuite la première année. Par ailleurs, des séances complémentaires de remise à niveau sont dispensées auprès des piégeurs, des gardes et de ceux qui organisent des battues.

L'adhésion annuelle par chasseur est de 140 à 160 euros selon les départements. A cela s'ajoute la

détention de la carte communale qui est de 135 euros à Loyat. Elle est à demi-tarif pour les jeunes la première année.

L'association de Loyat compte parmi ses chasseurs des jeunes de 18 ans, des moins jeunes jusqu'à 85 ans et une jeune femme-la seule-Nathalie Lequitte qui vient d'obtenir son permis cette année. On peut y rencontrer 3 générations de la même famille : c'est le cas de la famille Pampion René père et fils et Emilien, le petit-fils.

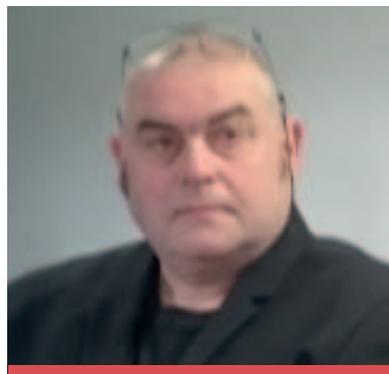
// Mot du président

« Grâce à la participation de tous les chasseurs bénévoles à la construction du local de chasse, nous pouvons exercer dans de bonnes conditions. Les bénévoles ont donné tout leur cœur à l'ouvrage et l'on voit le résultat aujourd'hui avec un local fonctionnel et à la hauteur de nos attentes. Ils en prennent soin et l'entretiennent. Je tiens à les remercier vivement pour tout le travail accompli, ainsi que la Mairie et le Conseil Municipal pour leur collaboration et la subvention qui nous a été attribuée. Un remerciement également à l'ensemble des employés de la commune ainsi qu'à la Fédération des chasseurs du Morbihan.

Je rappelle l'importance des 9 piégeurs agréés qui sont régulièrement sollicités par la population et je les remercie.

Voilà bientôt 10 ans de présidence et je suis très heureux du bon fonctionnement de notre association et de l'entente entre tous les membres. J'apprécie d'avoir de plus en plus de jeunes recrues qui plus est, s'investissent énormément et donnent de leur temps pour l'avenir de la société. Bravo et merci à tous.

Nous vous invitons au repas annuel le dimanche 10 mars 2019. »



Nos commerçants

//Boucherie charcuterie BILLARD Erwan

du mardi au dimanche de 7h à 12h30
6 place de l'église - 56800 LOYAT
02 97 93 05 41/06 10 66 82 47

//EPICERIE - O P'tit sorcier

BOUHOUD Frédéric et Virginie
du mardi au vendredi de 7h30-13h et 15h-20h - le
samedi de 8h-13h et 15h-20h et le dimanche 9h-13h.
23 rue de l'Yvel - 56800 LOYAT - 02 97 93 01 17

//Boulangerie-Pâtisserie-Bar

JACQUELINE Claudette et Jean-Michel.
Fermeture le mardi.
Place de l'église - 56800 LOYAT - 02 97 93 05 46

//BAR - TABAC-PRESSE LE BOUT DU PONT

GUERRIER Monique
Rue du Pont - 56800 LOYAT - 02 97 93 02 21

//COMMERCE AMBULANT MARCO PIZZA

QUEMARD Jean-Marc - 06 82 91 05 74
le mardi de 17h à 20h30 - place de l'église

//COIFFURE NAT'TIF COIFFURE

du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-19h
le samedi 9h-12h et 14h-17h
20 rue de l'Yvel - 56800 LOYAT
02 97 73 80 00/06 15 13 72 03

Nos artisans

//BRASSERIE DES SORCIERS

CHILLOU Quentin - Kerpiton

//VITRAIL ATELIER CHIAROSCURO

PETIT Danièle - 1 rue du Soulaï - Létéhan
56800 LOYAT - 06 18 23 78 35

//FERRONNERIE CHALLIS Wayne

La Villette - 56800 LOYAT - 02 97 73 80 34

//COUVREUR CHEFDOR COUVERTURE

CHEFDOR Guénaël - 5 rue des Korrigans
Tréguier - 56800 LOYAT - 02 97 93 00 74

//ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

DEROUIN Thierry
Kersamson - 02 97 74 59 89/06 83 59 36 60

//GARAGE HAREL Serge

rue de l'Yvel - 56800 LOYAT - 02 97 93 05 66

//REMPAILLEUR HIPEAUX Michel

Lesvran - 56800 LOYAT - 06 86 23 27 75

//NETTOYAGE MALASSIS Denis

Lesvran - 56800 LOYAT - 06 60 48 24 91

//PEINTRE MONVOISIN Hubert

La Noé Mennais - 56800 LOYAT - 02 97 93 01 06

//MAÇON PEROT Jean-Yves

ZA des Nouettes - 56800 LOYAT - 02 97 74 45 02

//PEINTRE RONNE Steven

Lesvran - 56800 LOYAT - 06 19 99 09 55

//EBENISTE SAILLARD Philippe

ZA des Nouettes - 56800 LOYAT
02 97 93 06 65 / 06 84 08 24 85

//EQUIPEMENTS DE GARAGE SARL SMP

Yann AUBERT - 5 Domaine de Poullouan
56800 LOYAT - 06 61 35 47 09

//TAXI TAXI HAREL

5 rue St Eloi - 56800 LOYAT - 02 97 93 01 23

Nos entreprises

//ELAGUEUR AUFRAY François

Lesvran - 56800 LOYAT - 07 86 04 56 03

//GRAVURE ET TERRE

AUSSANT Hervé et GAPIHAN Armelle
Cantomheuc - 56800 LOYAT - 09 65 25 83 37

//CAMPING MERLIN L'ENCHANTEUR

M. HOTCHKISS Keith
8 rue du Pont - 56800 LOYAT - 02 97 93 05 52

//PENSION POUR CHEVAUX

LES ECURIES DE KERVIOLO

COMBES STEVANT Aurélie
Tréguier - 56800 LOYAT - 06 18 45 31 53

//TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT

LAMEUL Philippe - Lesvran - 56800 LOYAT
02 97 93 09 80 / 06 07 42 16 98

//OXYGENE MEDICAL

3S ASSISTANCE - Zone Artisanale des Nouettes
02 97 73 93 52

//SERVICES A LA PERSONNE CD A DOMICILE

Assistance administrative et informatique-Soutien
scolaire à domicile
JAGUT Cédric - 06 68 86 68 79
JAGUT David - 06 14 11 50 32

//CHAUFFAGE-CLIMATISATION THERMAFROID

Installation, dépannage et entretien de pompes à cha-
leur, climatisation et autres systèmes de chauffage.
BOURSEUL Jean-Philippe - 11 rue Haute -
07 77 28 85 96

//ASSISTANTE ADMINISTRATIVE À DOMICILE

REGNIER Corinne
06 31 88 34 26 - www.corinne-regnier.fr

//RECUPERATION DE MATERIAUX MOREL RECUP

20 rue Bieset-Leuléac - 06 10 97 31 29

//MULTI SERVICES BRICODOM SERVICES

Montage de meubles, d'abris de jardins, entretien des
haies ou tonte de pelouse... - 06 23 79 46 72

Roman



// Les oubliés du dimanche Valérie Perrin

Justine, 21 ans, est aide-soignante dans une maison de retraite où elle se sent bien. Elle vit avec un grand-père taciturne et solitaire, une grand-mère peu affectueuse et son cousin Jules

qu'elle considère comme son frère.

Marquée par l'accident qui a coûté la vie à ses parents et à ceux de Jules, Justine se jette à corps perdu dans le travail... et les histoires des autres, car sa propre histoire lui échappe. Murés dans le silence, ses grands-parents refusent d'évoquer le passé. Alors, elle se tourne vers ceux qui se souviennent.

Ces « petits vieux » dont elle aime par-dessus tout écouter les souvenirs. Et tout particulièrement ceux d'Hélène, sa résidente préférée, retranchée sur une plage imaginaire de laquelle elle dévoile, par morceaux, l'histoire de sa vie et d'un amour qui a survécu au malheur et à la trahison. Justine passe des heures à l'écouter et consigne son récit dans un cahier bleu. Grâce à Hélène, elle va pouvoir affronter les secrets de sa propre histoire.

Un beau livre sur la mémoire et la transmission, le lien intergénérationnel. Un roman tendre, bouleversant, mais aussi réconfortant, dans lequel on se sent bien.

Réf Médiathèque R PER 5647 / 2312

Contact : 02 97 73 84 50

Mail : mediatheque.loyat@free.fr

Adresse : 2 rue de la mairie - 56800 LOYAT

Roman



// Ne lâche pas ma main Michel Bussi

Un couple d'amoureux dans les eaux turquoises de l'île de La Réunion.

Farniente, palmiers, soleil. Un cocktail parfait.

Pourtant, le rêve tourne court. Quand

Liane disparaît de l'hôtel, son mari, Martial, devient le coupable idéal.

Désespéré, ne sachant comment prouver son innocence, il prend la fuite avec leur fille de 6 ans. Pour la police, cela sonne comme un aveu : la course-poursuite, au cœur de la nature luxuriante de l'île, est lancée.

Réf Médiathèque R BUS 5647 / 1957

// Nouveauté à la médiathèque :

Les bénévoles de permanence le vendredi après-midi avaient remarqué que la fréquentation des lecteurs sur ce créneau était très faible. Toute l'équipe a donc décidé de supprimer les permanences du vendredi. Par contre, les horaires du mercredi sont élargis. La médiathèque sera ainsi ouverte de 14h à 18h. Cette nouvelle organisation sera opérationnelle à partir du 6 février.

N'hésitez pas à venir découvrir (ou re-découvrir) cet agréable espace. Vous y serez accueillis chaleureusement par une équipe dévouée.

La municipalité remercie tous les bénévoles qui organisent le renouvellement des ouvrages et qui accueillent les lecteurs de la médiathèque !

L'abonnement est annuel : 20 € pour les familles, 15 € pour une personne seule. La gratuité est offerte à tous les scolaires, collégiens et lycéens. L'abonnement est également gratuit pour tout nouvel adhérent pour une durée de 6 mois.

Des animations sont programmées sur différents thèmes et drainent de nombreux visiteurs.

N'hésitez pas à rejoindre nos lecteurs assidus. C'est un excellent moyen de passer d'agréables moments et de continuer à enrichir ses connaissances.



Remise de la médaille communale à Patrice NOËL, le 10 Novembre 2018

Patrice,

Lors de la dernière visite du jury pour le fleurissement et l'embellissement du Conseil Régional de Bretagne, ces membres, impressionnés par nos réalisations, nous ont fortement incités à nous inscrire au concours national pour l'obtention de la 4^e fleur.

Alors, avons-nous eu raison de tenter l'aventure ?

Eh bien oui ! : le 25 octobre dernier, le jury national composé de membres aguerris et expérimentés nous a décerné cette 4^e fleur désirée et attendue.

Tous, nous avons sauté de joie : Monsieur le Maire, la commission embellissement et cadre de vie, les élus et les employés communaux car cette 4^e fleur est le fruit d'un travail collectif de longue

haleine.

Mais s'il en est un sur le visage duquel la fierté se lisait, c'est toi, Patrice, et cette fierté a été aussitôt partagée par toute ton équipe.

L'obtention de la 4^e fleur ne s'est pas faite d'un claquement de doigt. Elle est le résultat de 20 ans de fleurissement. J'ai bien dit : « 20 ans ».

Tu as été embauché par la commune, en 1998, alors que les travaux débutaient dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg. Tes qualités, tes compétences et ton dynamisme pour donner aux Loyatais un beau cadre de vie ont rapidement séduit la population et ont transformé l'image de Loyat.

Sans jamais ménager tes efforts, ta force de propositions lors des réunions, tes idées toujours pertinentes et novatrices, ont su convaincre la commission et les élus pour t'accorder les moyens financiers nécessaires mais néanmoins mesurés et dynamiser ton équipe pour réaliser ces projets.

Ton équipe : tu sais lui transmettre ta passion. Lorsque Jean-Yves Roselier a été embauché, tu nous as dit qu'il prenait goût à réaliser le travail sur les espaces verts. Yoan Guillaume, ayant une formation un peu semblable à la tienne n'a eu aucun mal à s'intégrer au projet, il s'implique dans les tâches demandées dans le bourg et plus particulièrement dans les villages. Quant à Morgan Bocco, notre dernier arrivé, avec tes conseils judicieux, ton envie de communiquer et de partager ton savoir, il s'implique dans les tâches.

Ensemble, tous les quatre, sous ta houlette, vous avez mis en œuvre, avec passion et sans relâche un travail remarquable pour que cette 4^e fleur soit obtenue.

Au préalable à la visite du jury, nous avons envoyé un dossier présentant l'ensemble de notre démarche, cette réalisation a demandé beaucoup d'implication de la part du service administratif, de toi Patrice et des élus, notamment Odile Santier et Maud Gavaud. Il est important de les associer à cette réussite collective.

Encore fallait-il séduire le jury lors de sa visite, le mardi 31 juillet !

Les réunions pour la réussite de cette visite, préparée en excellente collaboration entre élus et employés, n'ont rien laissé au hasard.

Ainsi, aux questions pertinentes posées par le jury, les réponses ont été justes, judicieuses et précises : le pourquoi de tel aménagement ou de tel fleurissement a été expliqué posément et sûrement. Le jury ne s'est pas trompé : il a vu la collaboration entre élus et employés, la cohérence du projet, les innovations et le travail remarquable d'une petite équipe.

Loyat avait obtenu sa 1^{re} fleur en 2008, la 2^e en 2011 et la 3^e en 2014. Désormais nous sommes

entrés dans le cercle restreint des villes et communes ayant obtenu la 4^e fleur. Il seulement l'ont obtenue pour la première fois cette année en France, dont Lorient. Loyat, commune de 1700 habitants s'est hissée sur la 1^{re} marche du podium. Monsieur le Maire n'a-t-il pas fait remarquer que nous sommes la 1^{re} commune de la grande communauté de commune à obtenir cette distinction ?

Cette 4^e fleur va contribuer à faire connaître la commune, aux visites de touristes et donc au développement de Loyat.

Alors, Patrice, nous serons heureux de rapporter, avec toi, de PARIS le 13 février prochain ce trophée bien mérité.

Pour l'heure, monsieur le Maire va avoir l'honneur de te remettre la médaille de la commune. Qu'elle soit partagée par tous tes collègues.

Félicitations et grand bravo à toi Patrice et à toute ton équipe.

Vincent Combes

Vincent Combes est un habitant de Loyat. Il réside dans le village de Tréguier avec son épouse, Aurélie, et leur fille âgée de 7 ans.

Le couple vit de sa passion pour les chevaux. En effet, les Ecuries de Kerviolo sont situées à côté de leur domicile et accueillent les chevaux en pension qui leur sont confiés par leur propriétaire, pour un séjour plus ou moins long....

Depuis son plus jeune âge, Vincent, originaire de Guilliers, côtoie les équidés. A l'âge de 7 ans, ses parents, qui ne sont pas passionnés par le monde équestre, inscrivent leur fils à des cours dans une écurie proche de chez lui. Au cours de la première année, Vincent ne manifeste pas un intérêt particulier pour le poney qu'il côtoie lors de ses séances d'apprentissage.

Et pourtant, après le collège, Vincent s'oriente vers un BEP activités hippiques, puis un baccalauréat professionnel avec une spécialité « élevage et travail du cheval de sport ». Il a obtenu ces deux diplômes, différents mais complémentaires, dans un Lycée dans le département de la Manche.

Après sa rencontre avec Aurélie, ils partent tous les deux en Italie, puis en Belgique, exercer leur



profession dans de prestigieuses écuries qui concourent à des épreuves d'obstacles et de cross. Nos deux bretons soignent les chevaux au quotidien afin de les préparer aux concours avec leur entraîneur.

Ils reviennent ensuite en Normandie dans des élevages et des écuries de compétition spécialisés dans le saut. Rapidement, le couple souhaite se rapprocher de leurs amis et cherchent une occasion de revenir en Bretagne. C'est en 2010 qu'ils apprennent la mise en vente des écuries de Tréguier, lieu même où Vincent avait pris des cours quand il était enfant. C'est donc en couple qu'ils s'installent à Tréguier pour y vivre de leur passion.

Les journées aux écuries sont bien évidemment rythmées par le soin des chevaux et l'entretien des bâtiments. Mais ce n'est pas tout, Vincent

est un compétiteur et s'adonne aux épreuves hippiques qu'il affectionne particulièrement. Il doit donc trouver du temps libre pour préparer les épreuves des concours auxquels ils participent depuis plusieurs années, en compagnie de son cheval âgé de 6 ans.

La compétition que Vincent a choisie est peu connue du public : il s'agit du TREC (Technique de randonnées en compétition). Cette spécialité, qui nécessite de l'endurance, de la technique et de la rigueur, aussi bien pour le cheval que pour son cavalier, se déroule sur trois épreuves :

- Test des allures : parcourir un couloir de 150m sur une allure au galop le plus lent à l'aller et un retour au pas dans le respect d'un rythme imposé. C'est la régularité du pas qui permet d'obtenir des points. Il s'agit de l'épreuve la plus sélective.
- Parcours sur terrains variés : réaliser un parcours d'obstacles, de slalom et de cross sur différents types de surfaces.
- Course d'orientation : il faut avancer sur un parcours défini par le jury et « pointer » à des endroits prévus sur le chemin sur un temps donné. Des pénalités sont appliquées si le timing annoncé n'est pas respecté.



Comme l'a indiqué Vincent, cette compétition nécessite de l'endurance et de la technicité sur l'ensemble des épreuves, « il faut être bon partout mais sans forcément exceller dans un domaine ». La complicité avec son cheval est essentielle car ce dernier doit être capable de réagir face aux difficultés sans mettre en danger son cavalier et lui-même.

Vincent est un habitué des compétitions de haut niveau : il a obtenu une 5^e place au Championnat de France de TREC de niveau Amateur 1 (dernier échelon avant le niveau maximum), en octobre dernier.

Cette année, il envisage de participer une nouvelle fois à l'épreuve nationale au niveau amateur 1 avant d'accéder, il l'espère, au niveau élite en 2020.

De plus, Vincent et Aurélie ont prévu d'organiser une compétition du championnat départemental à Loyat les 22 et 23 juin 2019. Une cinquantaine de cavaliers pourraient être présents sur le site de Tréguier pour franchir les différentes épreuves du TREC.

Nous lui souhaitons bonne chance et beaucoup de succès pour les épreuves à venir !





Mission locale

// Vous avez entre 16 et 25 ans ?

La Mission Locale est un service de proximité et à votre écoute !

La Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, Association Loi 1901 a pour objet d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner chaque jeune de 16 à 25 ans vers l'insertion professionnelle et sociale.

La Mission Locale apporte, à chaque jeune, des réponses personnalisées selon ses besoins, ses difficultés, ses atouts, ceci à chaque étape de son parcours : Emploi, Formation, Qualification, Santé, Mobilité, Logement, Citoyenneté, Budget ...

L'équipe de la Mission Locale met tout en œuvre pour :

- Faciliter l'information et la formation, l'accès à la qualification
- Trouver avec vous les solutions face à des difficultés passagères
- Favoriser l'emploi
- Faciliter l'autonomie et encourager l'engagement

Les locaux de la Mission Locale sont situés dans l'ensemble des Carmes à Ploërmel

📍 9, Rue du Val - 56800 Ploërmel

☎ 02 97 73 57 00

✉ ml-ploermel@mlceb.org

▶ youtu.be/exOodfeCsEO

📘 missionlocale.paysploermel

Vos Elus Relais, référents de la Mission Locale, pour la commune de Loyat :

Denis TREHOREL ; Françoise ARNOLDO ;

Maud GAVAUD



2019 : les produits chimiques au jardin c'est fini !

La loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, dite « loi Labbé », prévoit l'interdiction pour les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2019, de vente, de détention et d'utilisation des produits phytosanitaires à l'exception des produits de bio contrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique.

Protéger la santé des utilisateurs et des habitants, améliorer la qualité de l'eau des ruisseaux et des rivières et protéger la biodiversité sont les objectifs de cette loi.

✓ **Le vente de pesticides dans les jardinerie ne se fait déjà plus en libre-service**

Afin de garantir la délivrance d'un conseil adapté, notamment pour les produits les plus dangereux, la vente en libre-service des pesticides chimiques n'est déjà plus autorisée depuis le 1^{er} janvier 2017. Ces produits sont en vitrine et délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. L'interdiction s'applique quel que soit le lieu de vente : grande distribution, magasins de bricolage et jardinerie.

Cette mesure préfigure la prochaine étape prévue par la loi de transition énergétique : **au 1^{er} janvier 2019, les pesticides seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers** (sauf les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique).

Les communes du territoire sont déjà dans cette démarche puisque les produits chimiques sont interdits sur les espaces communaux depuis janvier 2017 (à l'exception des cimetières et des terrains de foot et selon certains critères)



Petit rappel

Les pesticides ne sont plus utilisés dans les espaces publics (rues, jardins, parcs, ...)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries (ne sont pas concernés les produits labellisés AB et les produits de biocontrôle).

Dans le cadre du programme d'actions du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant, notre commune participe à cette démarche en suivant les conseils des techniciens de la structure : formation des agents communaux, participation à des démonstrations sur les techniques alternatives, plan de gestion différenciée, aménagements du bourg, acceptation des plantes spontanées, fleurissement des pieds de mur, organisation de journée éco-citoyenne, sensibilisation des habitants...

Nous avons tous un rôle à jouer dans la perspective d'améliorer notre environnement et notre cadre de vie ! Vous aussi en tant que citoyen et habitant de la commune ! Pour cela, jardinons et entretenons nos espaces au naturel !

👤 Pour plus d'informations :
Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust
02.97.73.36.49



Votre réseau de bus
par PloërmelCommunauté

DÉPART
proche de
chez vous !

+60ans
Osons le bus !



Venez découvrir le bus
avec un accompagnateur
le temps d'un trajet

GRATUIT
Offre valable
jusqu'à
juin 2019

Inscriptions & renseignements



CLARPA56, Carole Daniel
Tél. 02 97 54 12 64
caroledaniel@clarpa56.fr

Riv-info.bzh





Calendrier des festivités 2019

Salle polyvalente

- | | |
|--------------------------------------|--|
| 2 février (le midi) | Assemblée générale de l'UNC/AFN |
| 9 février (le soir) | Repas organisé par la Garde de l'Yvel |
| 9 mars (le midi) | Couscous à emporter organisé par l'école Sainte-Jeanne-d'Arc |
| 10 mars (le midi) | Repas organisé par la société de chasse |
| 16 mars (le soir) | Théâtre organisé par le comité de jumelage |
| 24 mars (le midi) | Repas organisé par le club des Sorciers |
| 30 mars | Repas de la municipalité |
| 07 juin
(à partir de 18h) | Accueil des Belges (jumelage) |
| 26 octobre (le soir) | Cabaret organisé par le comité de jumelage |
| 14 décembre | Fête de Noël de l'école Théodore Botrel |

Salle omnisports

- | | |
|----------------------|---|
| 07 avril | Randonnées pédestres et VTT organisées par le club VTT |
| 02 juin | Vide-grenier organisé par l'Ecole Sainte-Jeanne-d'Arc |
| 15 ou 16 juin | Journée sport et découverte organisée par la municipalité |
| 22 juin | Fête de l'école Théodore Botrel |
| 29 juin | Fête de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc |
| 05 octobre | Fest-noz organisé par la Pastourelle |
| 20 décembre | Arbre de Noël de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc |

Autre

- | | |
|--------------------|------------------------------------|
| 8 mai | Cérémonie commémorative |
| 28 juillet | Pardon à la chapelle de Trégadoret |
| 25 août | Pardon à la chapelle de Crétudel |
| 11 novembre | Cérémonie commémorative |